

JANVIER 2018

LE CORNÉLIEN



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT CORNEILLE



FLEURISSEMENT 2017

sommaire

LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE SAINT CORNEILLE

le mot du maire 3

le budget 4 | 5

les commissions élus 6 | 7

les commissions 8 | 13

la vie scolaire 14 | 15

la bibliothèque 25

la vie locale 16 | 25

les associations 26 | 30



SARTHE HABITAT

Création de huit logements locatifs
Sarthe Habitat

Le Cornélien

Directeur de publication : Patrick Gaudré

Commission de communication :

Malika Planche, Martine Évrard, Christelle Levasseur,
Thierry Monchatre, Marie Laure Ollivier, Michel Pré,
Annick Richard

Impression : ITF imprimeurs - 02 43 42 00 38

Bulletin tirés à 650 exemplaires.

le mot du Maire



PATRICK GAUDRÉ
MAIRE DE SAINT CORNEILLE

Chères Cornéliennes, chers Cornéliens,

L'année 2017 aura été marquée par l'élection d'un nouveau Président de la République et je voudrais tout d'abord vous remercier car vous avez été près de 87% à venir voter lors du premier tour de cette élection, ce qui traduit un bel élan démocratique et une véritable prise de confiance de notre avenir.

La population de notre commune continue à croître et le chiffre de population légale à prendre en considération pour l'année 2018 fait état de 1389 habitants ; Celui-ci est établi sur la situation de l'année 2015, mais compte tenu du nombre de constructions autorisées depuis cette date, nous devrions atteindre les 1 500 habitants à l'horizon 2020.

Dans la continuité du travail que nous avons engagé depuis le début de notre mandat, l'année 2017 a constitué une année de transition avec toutefois la mise en œuvre de dossiers importants :

- Pose de la première pierre des 8 logements locatifs (livraison prévue en mai 2018),
- Réhabilitation de l'ancien préau du Groupe scolaire par la transformation en salle d'activité,
- Terrain de sport du « Coudray » : les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la partie vestiaires ont été voté au budget 2017, mais l'autorisation de construire a été refusée par les services instructeurs ; ce dossier reste dans l'attente d'une modification simplifiée de notre document d'urbanisme et devrait donc se réaliser en 2018,
- Lancement d'une étude concernant l'aménagement du centre bourg : place publique, accessibilité mairie et bâtiments publics, déplacement abribus, sécurité piéton... Les premières esquisses de cet avant-projet ont été présentées lors de notre conseil municipal de décembre 2017.

Cette forte démographie positive, signe de bonne santé pour le dynamisme de notre village, impose certaines réflexions en termes d'aménagement. En 2018, le mouvement se poursuivra par :

- Notamment en tout début d'année avec l'extension du réseau d'assainissement collectif et le renforcement du réseau d'eau potable « chemin du Petit Presbytère »,
- Les travaux de finition de voirie liés aux logements locatifs,
- Poursuite du projet d'aménagement du centre bourg par la recherche, au cours du premier semestre 2018, de financement afin de finaliser l'opération l'année suivante.

Je me réjouis que nous ayons pu concrétiser ces travaux importants et que nous parvenions à en financer de nouveaux cette année, au service du rayonnement de notre commune. Dans ce cadre, je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour les efforts fournis et leur engagement pour maintenir la vitalité de leur collectivité. J'adresse des remerciements tout aussi sincères en direction du personnel communal qui contribue également à la bonne marche de tous nos projets mais également à l'ensemble des associations pour leur dynamisme.

Je vous invite à parcourir l'ensemble de ce bulletin pour faire un retour plus précis sur les actions menées et pour prendre connaissance plus en détails de toutes les perspectives que je viens de vous présenter. Je vous souhaite à tous une très belle année 2018.



BUDGET 2017

La gestion des finances communales s'établit autour de trois budgets qui ont représenté globalement pour 2017 un montant de 2 177 434 €, soit :

- le Budget communal Principal..... 1 716 375 €
- le Budget du service de l'assainissement 454 829 €
- le Budget du Centre Communal d'Action Sociale..... 6 230 €

Le Budget communal principal 2017 : 1 716 375 euros

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|--|------------------|
| * FONCTIONNEMENT | | 1 171 733 € | |
| - Achats & Variations de stock | 89 000 € | - Excédent année antérieure | 241 173 € |
| Dont Eau et assainissement | 5 000 | - Charges de Personnel | 35 000 € |
| Gaz, électricité | 25 000 | - Ventes diverses, Prestations de services | 93 300 € |
| Combustibles | 25 000 | dont Restauration scolaire, périscolaire | 80 000 |
| Fournitures, petits équipements | 5 000 | - Impôts et Taxes | 457 120 € |
| Fournitures Administratives | 4 000 | dont Taxe d'Habitation | 244 048 |
| Fournitures scolaires | 4 200 | Foncier Bati | 119 052 |
| - Services Extérieurs | 152 850 € | Foncier Non Bati | 30 237 |
| dont Restaurant Scolaire | 75 600 | Contrib. Foncière Entreprise | 6 555 |
| Entretien Bâtiment | 7 000 | Taxes sur les Pylônes | 20 862 |
| Voies & Réseaux | 27 000 | - Dotations, Subventions & Participations | 323 140 € |
| Autres biens mobiliers | 2 000 | dont Dotation Globale Fonctionnement. | 113 560 |
| Maintenance | 15 000 | Dotation Solidarité Rurale | 63 483 |
| Assurances | 7 500 | Dotation Nationale de Péréquation | 66 566 |
| - Autres Services Extérieurs | 36 700 € | Fonds Dépt. Taxe Profession | 10 000 |
| dont Indemnité comptable | 1 000 | Allocations compensatrices | 21 228 |
| REOM – ADS (permis construire) | 7 000 | Droits de mutation | 20 754 |
| Fêtes, cérémonies & réceptions | 2 500 | - Autres Produits de Gestion Courante | 22 000 € |
| Catalogues et imprimés | 4 000 | dont Location S.M.U. | 6 600 |
| Affranchissement | 5 000 | Loyers logements communaux | 15 400 |
| Télécom. (dont Internet école & mairie) | 6 000 | - Produits exceptionnels | |
| - Impôts, Taxes & Versements | 2 100 € | | |
| - Reversement du FNGIR | 81 374 € | | |
| - Charges de Personnel | 328 150 € | | |
| - Autres charges de Gestion | 103 126 € | | |
| dont Indemnités maires, adjoints et élus | 49 000 | | |
| Service Départem. d'Incendie | 15 756 | | |
| Collèges, CEJ | 5 000 | | |
| Autres Subventions | 16 500 | | |
| - Charges financières (intérêts dette) | 6 000 € | | |
| - Charges Exceptionnelles | 2 613 € | | |
| & Dotations amortissements | | | |
| - Prélèvement pour investissement | 345 000 € | | |
| - Provision pour dépenses imprévues | 24 820 € | | |
| * INVESTISSEMENTS | 569 642 € | | 569 642 € |
| - Remboursement Capital Emprunts | 33 000 € | - Autofinancement (Prélèv. sur Fonct.) | 345 000 € |
| - Déficit d'Investissement reporté | 114 287 € | - Affectation résultat année 2016 | 106 768 € |
| - Opérations d'Équipement (1) | 416 272 € | - Récupération T.V.A. (année N-1) | 33 985 € |
| dont acquisition matériel + atelier technique | 8 000 | - Taxe Aménagement | |
| Aménagement centre bourg (provision) | 115 000 | - Subventions d'Investissement | 81 276 € |
| Eglise | 7 000 | dont Subvention État (DETR) | 62 276 |
| Eclairage public | 3 000 | Subvention Département | 12 000 |
| Restaurant scolaire | 4 600 | Réserve Parlementaire (KARAMANLI) | 7 000 |
| Signalétique | 4 500 | | |
| Mairie (matériel bureau) | 8 100 | - Emprunts | 0 € |
| Groupe Scolaire : mobilier et aménagement | 98 268 | - Amortissements | 2 613 € |
| Embellissement centre-bourg | 14 000 | | |
| Voirie Communale | 74 020 | | |
| Centre bourg (viabilisation localités + crèche) | 30 000 | | |
| Terrain de sports + tennis | 45 648 | | |
| Salle Multi Usages | 4 136 | | |
| - Immobilisations | 5 200 € | | |
| - Dépenses imprévues | 883 € | | |

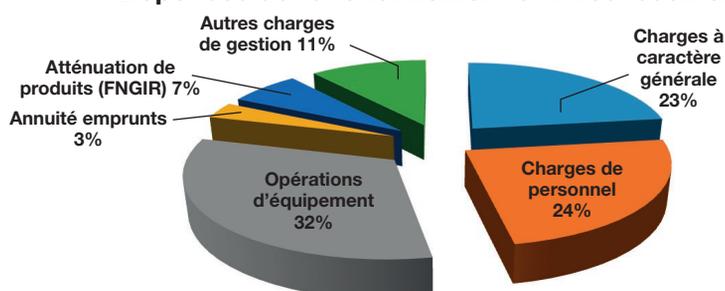
ÉVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES EN 2017

Malgré la baisse de dotations de l'État et des charges nouvelles (rythmes scolaires), le conseil municipal, a tenu son programme d'investissement sans modifier la fiscalité

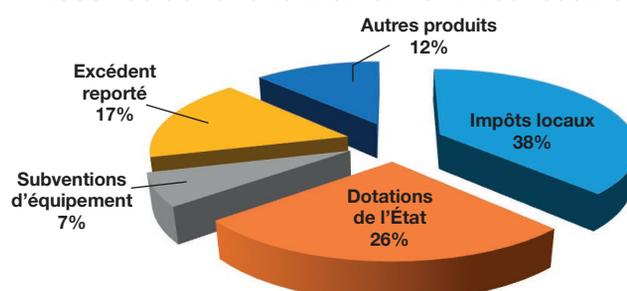
communale. L'ensemble des taux a donc été maintenu au niveau de 2010. A noter que les taux communaux restent très inférieurs aux taux moyens nationaux de 2016.

| | Taux moyens communaux nationaux en 2016 | Taux 2017 | | | Rappel taux 2016 | | | Évolution (A) / (B) % |
|---|---|-----------------|---------------------|--------------|------------------|---------------------|--------------|-----------------------|
| | | Saint Corneille | Communauté communes | Ensemble (A) | Saint Corneille | Communauté communes | Ensemble (B) | |
| TAXE D'HABITATION | 24,38 % | 20,77 % | 3,68 % | 24,45 % | 20,77 % | 3,67 % | 24,44 % | + 0,04 % |
| FONCIER BATI | 20,85 % | 16,43 % | 3,23 % | 19,66 % | 16,43 % | 2,92 % | 19,35 % | + 1,60 % |
| FONCIER NON BATI | 49,31 % | 37,33 % | 5,66 % | 42,99 % | 37,33 % | 5,71 % | 43,04 % | -0,12 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 26,13 % | 22,68 % | 3,44 % | 26,12 % | 22,68 % | 2,21 % | 24,89 % | + 4,94 % |

Dépenses de fonctionnement et investissement



Recettes de fonctionnement et investissement



LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : 454 823 €

Pour 2017, le budget assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation : 107 710 €

Section d'investissement : 347 119 €

Ce budget prend en charge le fonctionnement, l'amortissement et l'investissement de la station d'épuration ainsi que de l'ensemble des réseaux collecteurs. La recette principale de ce budget est la surtaxe d'assainissement prélevée sur les factures d'eau (environ 20 000 €/an, soit un abonnement annuel par branchement au profit de la commune de 54,67 € TTC + 0,078 € TTC/m³ d'eau consommé). Le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible à tout foyer se raccordant pour la première fois au réseau d'assainissement collectif a été fixé à 3 000 € pour les nouvelles constructions et à 1 000 € pour les logements existants à la création du réseau.

L'entretien du réseau d'assainissement est directement rémunéré auprès du fermier chargé de l'entretien : à ce titre, la société Lyonnaise des Eaux a été choisie depuis le 1er octobre 2010 pour exploiter ce service selon un contrat de Délégation de Service Public établi pour 12 ans. (Abonnement annuel à compter au 1er octobre 2016 de 18,17 € TTC + 1,24 € TTC/m³ d'eau consommé).

Concernant la section investissement, le budget d'assainissement 2017 s'élève à 347 119 € et comporte une provision pour un montant de 50 000 € TTC afin de réaliser en 2018 des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le chemin du petit Presbytère (raccordement de 8 habitations).

RAPPEL : la réglementation concernant l'obligation du raccordement au tout à l'égout est défini par l'article L1331-1 du code de la santé publique qui stipule :

« Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. »

Toutefois, un arrêté interministériel détermine les catégories d'immeubles pour lesquelles un arrêté du maire, approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, peut accorder des prolongations de délais qui ne peuvent excéder une durée de dix ans, notamment « Aux propriétaires d'immeubles ayant fait l'objet d'un permis de construire datant de moins de dix ans, lorsque ces immeubles sont pourvus d'une installation réglementaire d'assainissement autorisée par le permis de construire et en bon état de fonctionnement »

Aussi, la commune de Saint Corneille a décidé de mettre en place les prolongations de délais pour toutes les constructions de moins de 10 ans en reportant la date limite pour le raccordement au réseau collectif à 10 ans à compter la date d'achèvement de fin de travaux ou, à défaut, un an après le dépôt de l'ouverture de chantier si le délai de construction est supérieur à 1 an.

Chiffres clés 2016 de la commune de Saint Corneille

(source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> : chapitre comptes individuels des collectivités)

LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) : 6 230 €

Le Centre communal d'action sociale (CCAS), autrefois Bureau d'aide sociale, est un service administratif, distinct de la mairie, qui entre autres attributions, intervient en matière d'aide sociale pour ce qui concerne la constitution de dossiers, la recherche éventuelle d'informations complémentaires. Il les transmet aux services compétents du département après avoir émis un avis.

Un CCAS participe en partenariat avec les institutions publiques et privées aux actions menées dans le domaine du développement social de la population dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Il peut également allouer des secours sous forme de prestations en nature ou en espèces.

Pour son fonctionnement, le CCAS est administré par un conseil d'administration dont le maire est le président ; il comprend à parts égales des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le maire.

Son budget 2017 s'élève à **6 230 €**. Ne disposant pas de recettes propres, ce budget est alimenté par l'intermédiaire d'une subvention émanant du budget communal dont le montant pour 2017 est inscrit à hauteur de 4 000 €. Sont imputés sur ce budget, les aides aux familles en difficulté mais également les rencontres avec nos aînés de plus de 65 ans afin de créer un climat convivial et briser pour certains la solitude : repas annuel des anciens, goûter de Noël.

A noter que dans le domaine social, notre commune adhère au Centre Social Rural cantonal « LARES » situé à Montfort le Gesnois qui intervient dans de nombreux domaines : hôtel social de Beillé, CLIC, emploi et chantiers d'insertion, épicerie solidaire, lieu de permanences du RSA et de divers services sociaux. A ce titre la commune a versé de son budget général en 2017 une **adhésion au Centre Social rural cantonal d'un montant de 7 944 €**, soit 6,00 € par habitant (adhésion prévue pour 2018 : 10 808 € soit 8€/hbt)

| Chiffres clés | En milliers d'Euros | En euros par habitant | Moyenne de la strate |
|--|---------------------|-----------------------|----------------------|
| TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A | 809 | 602 | 906 |
| TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B | 615 | 458 | 732 |
| RESULTAT COMPTABLE = A - B = R | 194 | 144 | 175 |
| TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C | 235 | 175 | 429 |
| TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D | 243 | 181 | 432 |
| Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E | 8 | 6 | 3 |
| Capacité d'autofinancement = CAF | 163 | 121 | 100 |
| FONDS DE ROULEMENT | 234 | 174 | 512 |

| Opérations de Fonctionnement | En milliers d'Euros | Euros par habitant | Moyenne de la strate |
|--|---------------------|--------------------|----------------------|
| TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A | 809 | 602 | 906 |
| dont : Impôts Locaux | 321 | 239 | 410 |
| Autres impôts et taxes | 53 | 39 | 41 |
| Dotation globale de fonctionnement | 233 | 174 | 197 |
| TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B | 615 | 458 | 732 |
| dont : Charges de personnel | 275 | 204 | 281 |
| Achats et charges externes | 236 | 176 | 218 |
| Charges financières | 7 | 5 | 30 |
| Contingents | 16 | 12 | 59 |
| Subventions versées | 19 | 14 | 42 |
| RESULTAT COMPTABLE = A - B = R | 194 | 144 | 175 |

| Endettement | En milliers d'Euros | Euros par habitant | Moyenne de la strate |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| Encours de la dette au 31/12/2015 | 147 | 109 | 698 |
| Annuité de la dette | 43 | 32 | 110 |



VOS ÉLUS

Patrick Gaudré, Maire

Michel Pré 1^{er} Adjoint,
Christelle Levasseur 2^{ème} Adjointe,
Malika Planche 3^{ème} Adjointe

Sylvain Barantin, Aurélie Barré, Gérard Breteau, Martine Evrard, Katy Guerif, Henri Lermenier, Thierry Monchatre, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Frédéric Rousier, Michel Viratelle,

M. PATRICK GAUDRÉ, MAIRE, EST CHARGÉ :

Urbanisme et finances communales ; Gestion du personnel du secrétariat et personnel technique ; Entretien de l'ensemble de la zone agglomérée : voirie, trottoirs, parking, signalétique, réseau pluvial, réseau assainissement, stade, tennis, boulodrome, cimetière ; Signalétique de la zone rurale ; Suivi des marchés publics ; Gestion du matériel utilisé par les employés à la voirie : inventaire panneaux, matériels, notification des interventions sur cahier par véhicule roulant, etc...

DÉLÉGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS :

M. Michel Pré, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale et des réseaux (assainissement, pluvial, éclairage public, alimentation en eau potable, ERDF et téléphone) et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : L'entretien et la réparation du patrimoine immobilier communal : Mairie, groupe scolaire, équipements sportifs, église, bibliothèque, restaurant scolaire, atelier municipal, café restaurant, logements locatifs, salle multi usages et annexes, gestion des clés ; Le suivi des commissions de sécurité (bâtiment, football, ...) ; Le suivi des contrats d'entretien : assurances, extincteurs, affermage assainissement et pluvial, chauffage gaz, téléphone, Internet, photocopieurs, éclairage public, La gestion et l'entretien du territoire communal : voirie communale, chemins communaux et ruraux, collecteurs et fossés communaux.

Mme Christelle Levasseur, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée en charge des finances, de la vie scolaire, de l'administration du service public local et du cadre de vie. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : Préparation et suivi des budgets ; Administration du service public local : courrier mairie, archives, fournitures, ressources humaines, bibliothèque municipale, école, accueil périscolaire, cantine ; Préparation des réunions de Conseil municipal et suivi des comptes rendus ; Vie scolaire et gestion du personnel (école, restaurant scolaire, accueil périscolaire, femmes de ménage) ; Cadre de vie et environnement de la zone agglomérée ; Représentation de la commune à l'extérieur dans les commissions de fleurissement et illuminations.

Mme Malika Planche, 3^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée en charge des affaires sociales, des affaires générales (état civil, élection, etc.), de la communication et de l'animation communale. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : Affaires sociales : animation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ; Gestion des logements locatifs communaux ; Affaires générales (état civil, élections, gestion du cimetière, etc.) communication, culture, animation et sport ; suivi des locations et fonctionnement de la salle multi usages (SMU).

LES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission Urbanisme :**
Patrick Gaudré (Président), Michel Pré (Président délégué), Frédéric Rousier, Gérard Breteau, Martine Evrard et Henri Lermenier.
- **Commission des Finances :**
Patrick Gaudré (Président), Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Michel Pré, Malika Planche, Thierry Monchatre, Aurélie Barré, Frédéric Rousier.
- **Commission des Travaux, gestion des contrats, patrimoine :** Michel Pré (Président délégué), Malika Planche, Christelle Levasseur, Martine Evrard, Frédéric Rousier, Michel Viratelle, Katy Guérif et Gérard Breteau.
- **Commission Voirie, chemins ruraux et hydraulique (collecteurs) :** Michel Pré (Président délégué), Sylvain Barantin, Frédéric Rousier, Gérard Breteau, Malika Planche et Michel Viratelle.
- **Commission Communication, culture, animation, sport, jeunesse :** Malika Planche (Présidente déléguée), Annick Richard, Martine Evrard, Marie-Laure Ollivier, Thierry Monchatre et Christelle Levasseur.
- **Commission Environnement et cadre de vie :**
Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Katy Guérif, Frédéric Rousier, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Martine Evrard, Henri Lermenier, Michel Viratelle et Malika Planche.
- **Commission vie scolaire (restaurant et école) :**
 - Sous commission Restaurant Scolaire Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Martine Evrard, Thierry Monchatre, Aurélie Barré et Malika Planche.
 - Sous commission Vie Scolaire Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Martine Evrard, Katy Guérif, Frédéric Rousier, Aurélie Barré et Malika Planche.
- **Commission d'appel d'offres et jurys de concours :** Michel Pré (Président délégué), Christelle Levasseur, Gérard Breteau sont élus membres titulaires. Frédéric Rousier, Henri Lermenier, Michel Viratelle sont élus suppléants.
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
 - Patrick Gaudré (Président),
 - Membres du conseil municipal : Malika Planche, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Martine Evrard, Thierry Monchatre.
 - Membres extérieurs : Françoise Chartier, Aimée Viratelle, Jacqueline Péan.



Michel Viratelle

MONCHATRE
Thierry

De gauche à droite premier plan
Annick Richard, Aurélie Barré, Christelle Levasseur, Malika Planche, Martine Evrard, Katy Guérif, Marie-Laure Ollivier

De gauche à droite au second plan
Sylvain Barantin, Frédéric Rousier, Michel Pré, Patrick Gaudré, Gérard Breteau, Henri Lermenier



TRAVAUX

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRÉAU DE L'ÉCOLE PUBLIQUE EN SALLE DE MOTRICITÉ

Le conseil municipal en collaboration avec les enseignants a pris la décision de modifier l'ancien préau de l'école en salle de motricité.

Cette salle nécessaire à la vie scolaire et à l'éducation de nos enfants a été mise à la disposition des enseignants qui en gèrent l'organisation depuis la rentrée 2017.

Cette opération demandant deux mois de travaux, s'est effectuée pendant les congés scolaires d'été en partenariat avec la mairie, les enseignants et les diverses entreprises.

(Maçonnerie, plomberie, chauffage, électricité, menuiserie, agencement).

Je remercie donc tous ces acteurs pour la réussite des travaux et le respect des délais.



FONTAINES RÉFRIGÉRÉES

A la demande des enseignants, le conseil municipal a décidé d'installer deux fontaines réfrigérantes afin que les enfants puissent boire pendant les récréations.

Ces fontaines ont été installées dans chaque sanitaire fille et garçon.

Montant de l'installation :
1 800,00 € ttc



Plan de financement

Montant des dépenses : 68 000,00 € ttc

Financements :

| | |
|----------------------------|-------------|
| DETR 2017..... | 14 899,00 € |
| Réserve Parlementaire..... | 7 000,00 € |
| Autofinancement..... | 46 101,00 € |

TRAVAUX COULOIR DE L'ÉCOLE

Les travaux du couloir d'accès aux sanitaires (sols, plafond, murs et peinture) ont été effectués pendant les congés de février par une entreprise.



SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Afin de sécuriser l'accès dans l'enceinte du groupe scolaire, le conseil municipal a décidé d'installer un interphone au portail d'entrée des enfants, bloquant ainsi toute intrusion dans le groupe scolaire pendant les heures d'enseignements.

Les personnes souhaitant pénétrer dans l'enceinte scolaire pendant le temps d'enseignement, doivent sonner à l'interphone. Celui-ci est relié à un téléphone portable mis à la disposition du directeur de l'école pour visualiser et répondre à l'interlocuteur pour éventuellement autoriser l'accès dans la cour en débloquant la gâche électrique du portail.

Montant de l'installation : 5 300,00 € ttc



VOIRIE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Nous maintenons, malgré les baisses de dotations de l'état, un entretien trisannuel de nos collecteurs et voirie avec La CUMA de Saint Corneille.

Le curage si nécessaire des collecteurs et le busage de certains fossés pour la sécurisation des piétons, travaux effectués par l'entreprise Fouquet de la Chapelle St Remy.

Le fauchage des bermes et l'abattage d'arbres gênants par J.C Liget de Saint Corneille.

Le budget annuel consacré à ces travaux est maintenu à 25 000,00 € ttc.

Nous avons sécurisé le carrefour route de Montfort/ Chemin du bois d'Angers par la pose de bordures de trottoir et la réparation de la chaussée dégradée, travaux effectués par l'entreprise Fouquet.

Montant des travaux : 7 800,00 € ttc.



LOCATIFS SARTHE HABITAT

Comme vous avez pu vous en apercevoir la grande grue utilisée pour la construction des 8 logements locatif a quitté Saint Corneille ce qui signifie que les travaux sont bientôt terminés.

En effet la réception des travaux est prévue en mars 2018, avec une mise en location pour début mai 2018. Il y a déjà une trentaine de demandes déposées chez Sarthe Habitat ce qui signifie qu'il y avait une forte attente de location sur notre commune.

Les travaux voiries étant à la charge de la commune, ceux-ci seront effectués courant avril et nous rétablirons la circulation dans les conditions préalables à la construction.

Je remercie tous les usagers de la Crèche et les habitants de Saint Corneille pour leur patience et leur compréhension dues aux conditions de circulation avec le feu de signalisation.





VIE SCOLAIRE

LE PÉRISCOLAIRE

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent Cornélien, la prise de compétence «Enfance Jeunesse» par la Communauté de Communes du Gesnois-Bilurien depuis le 1^{er} janvier 2017, nous a contraints à modifier notre organisation à la rentrée de septembre 2017. En effet, St Corneille était l'une des deux communes du territoire communautaire, non agréées CAF, nous avons été dans l'obligation d'entrer dans cette démarche. Afin d'obtenir l'agrément, nous avons besoin d'un directeur d'animation, nous avons donc mutualisé ce service avec la commune de Savigné l'Evêque et Fatines.

Toute la gestion des activités périscolaires est donc dorénavant faite par la commune de Savigné l'Evêque.

Allan Laisné est notre directeur d'animation, et le personnel communal intervenant à la garderie de St Corneille est mis à disposition de la commune de Savigné évêque

Vous trouverez ci-contre le trombinoscope du personnel communal qui intervient sur le temps scolaire et le rôle de chacun.

LE RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS.

Dans ce contexte de réorganisation du personnel ainsi que la non prise en compte par la Communauté de Communes des NAP (nouvelles Activités Périscolaires) ; la question du retour à la semaine de 4 jours s'est posée. Après plusieurs réunions et concertations entre les enseignants, les parents élus, et le conseil municipal une majorité s'est dégagée en juin 2017 pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018.

L'accueil des enfants le mercredi se fait au Centre de Loisirs du Petit Prince à Savigné l'évêque. Les modalités d'inscription sont disponibles à la mairie de Savigné ou sur leur site Internet.

Pensez à consulter les séjours qui ont lieu durant les vacances scolaires, vos enfants peuvent en bénéficier ainsi qu'accéder à l'ensemble des prestations proposées sur le nouveau territoire.

Les tarifs du périscolaire, des séjours, ou de l'accueil de loisirs sont maintenant communautaires.

Au restaurant scolaire

Préparation des repas :



Mme Elisabeth DECAEN



Mme Maria



Mme Edwige PINTHON



Mme Marie-Noëlle DUJARDIN



Mme Jocelyne BENOIST

QUI INTERVIENT AUPRÈS DE VOS ENFANTS ?

Accueil Périscolaire (matin et/ou soir) :



Mme Nathalie GOUPIL



Mme Edwige PINTHON



Mme Coralie MAILLARD



Mme Marie-Noëlle DUJARDIN

Pendant les heures de classe :



Mme Nathalie GOUPIL
PS/MS avec
Mme Rossignol



Mme Edwige PINTHON
MS/GS avec Mme Past



Mme Coralie MAILLARD
PS/MS avec Mme Robinea

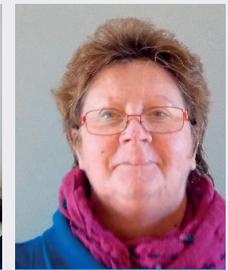
Surveillance sur le temps de la cantine



Mme Catherine LE LAY



Mme Jocelyne BENOIST



Mme Martine BONTEMPS

Aide au service :

RESTAURANT SCOLAIRE

Cette commission a pour but de réunir autour d'une même table tous les acteurs qui ont un mot à dire sur la qualité des repas et l'organisation du service de restauration scolaire. Sont ainsi représentés le personnel communal, le prestataire API, 6 élus municipaux, et des représentants de parents (2 ou 3 en fonction des années) élisent annuellement.

Pour l'année scolaire en cours les représentants des parents sont Mesdames Blin-Chevallier, Colas et Boulay.

La fréquence des réunions s'établit à environ à une fois par trimestre.

Suite au premier conseil d'école et à la demande des parents élus, une visite du restaurant scolaire ainsi que de la nouvelle salle de motricité a été organisée le vendredi 24 novembre 2017 de 16h30 à 18h30. Le directeur de la cuisine centrale API d'Ecommoy, Mme Laurence Catteau notre interlocutrice au sein de la société API, ainsi qu'Elisabeth Décaen en charge de la mise en place des plats avaient fait le déplacement afin d'expliquer le fonctionnement du restaurant aux parents présents. Marie-Noëlle Dujardin, employée communale était également présente et elle a pu nous parler du déroulement d'un service.



Pour rappel le service de restauration scolaire est assuré en liaison froide par la société API. Les plats sont préparés et cuisinés à la cuisine centrale d'Ecommoy et livrés chaque matin à notre restaurant scolaire. Les plats sont remis en température par le personnel API sur place, les aliments sont réchauffés dans des plats gastro ; et maintenus à température lors du service grâce à un chariot de maintien en température



Par ailleurs, la commune prend annuellement à sa charge une animation organisée par la société API, les élèves de la classe de Pascal, bénéficieront en février 2018 d'un atelier sur les fruits.



LE CCAS À SAINT CORNEILLE

Il est composé de 5 membres du conseil municipal et 5 membres externes, il est présidé par le Maire.

Le Centre Communal d'Action Sociale a plusieurs missions :

- aider financièrement les Cornéliens en difficulté. Pour être aidé, ils doivent contacter le service social de la circonscription qui fera une évaluation sociale. Un dossier social élaboré par le service social du département est alors présenté aux membres du CCAS. Après une étude de la situation, il pourra être alloué une aide financière.



- proposer des moments festifs et conviviaux afin de permettre aux aînés de la commune de se rencontrer. Cette année, a été organisé le traditionnel repas des aînés précédé par la commémoration du 8 mai 1945, ainsi que le goûter de Noël pour les plus de 65 ans. Ce sont des moments importants qui permettent le maintien du lien entre les élus et les aînés de la commune.





ENVIRONNEMENT | CADRE DE VIE

LES JEUX POUR LES ENFANTS

C'est une volonté de la commission, de continuer à équiper la commune de structures pour les enfants.

En 2017, nous avons fait l'acquisition de :

- 3 jeux à ressorts, 1 toboggan, le sol amortissant nécessaire, ainsi que 2 bancs pour la création d'un espace jeux au Domaine de Bellevue. L'installation de ces équipements se fera au printemps 2018.



- Remplacement du toboggan au parking de l'école
 - Remplacement du toboggan au lotissement du Coudray
- Le total de ces investissements représente un coût de **10 483.90 € TTC**.

Nous espérons bénéficier d'un City Stade via la communauté de communes, mais malheureusement ce programme a été abandonné pour des raisons financières.

LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET LE FLEURISSEMENT

Pas de nouveaux aménagements paysagers réalisés en 2017, en revanche nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle clôture pour le bassin de rétention de la rue des Iris ; sa mise en place devrait se faire prochainement.

Il a également été commandé une arche d'entrée de bourg pour la route de Lombron qui malheureusement se fait attendre.

Cet été notre village s'est paré de ses plus belles fleurs et nous pouvons remercier nos deux employés communaux, pour le travail accompli durant toute cette période.

En décembre, Noël s'invite dans le bourg avec la mise en place d'un parterre face à la boulangerie, où nos employés se sont lancés dans de petites créations. Merci à eux !



SIGNALÉTIQUE

- Acquisition d'un coussin berlinois pour le bas du lotissement de Bellevue, cout total de cet investissement coussin plus panneaux de signalisation : 2010,55 € TTC.
- Remplacement de mats de panneaux, par des mats alu bordeaux.
- Acquisition et installation de la devise républicaine pour l'école.

Pour 2018

Réflexion et lancement du projet de réaménagement du centre bourg, pour une réalisation en 2019. La commission a déjà rencontré le cabinet SAFEGE à deux reprises, des esquisses sont déjà réalisées et les demandes de subvention lancées.

FLEURISSEMENT



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

Moment de rencontre devenu quasi incontournable, le concours des maisons fleuries est ouvert depuis l'an dernier aux maisons avec aménagements paysagers.

Le jury intercommunal composé des communes de Savigné l'Evêque, Fatines, St Mars la Brière, Montfort le Gesnois et enfin Sillé-le-Philippe, a parcouru les rues et routes de notre village le vendredi 28 juillet 2017, et a eu à départager 21 maisons : 16 dans la catégorie traditionnelle des maisons fleuries et 5 dans la catégorie des maisons avec aménagement paysager.

Le jury a une nouvelle fois salué la qualité du fleurissement sur notre commune, ce qui encourage les membres de la commission environnement et cadre de vie et l'ensemble des lauréats, à œuvrer dans ce sens.

Devant les résultats homogènes, la commission communale a décidé de classer les lauréats en trois grands groupes : Espoir, Excellence et Elite.

C'est autour d'un verre de l'amitié et d'une soirée conviviale que nous avons eu le plaisir le 17 novembre 2017 de remettre les récompenses aux lauréats : un diplôme et un bon d'achat à valoir chez Marie-Ange Péan pépiniériste à St Corneille.

Voici les lauréats par groupe (classement alphabétique)

GRUPE ESPOIR

M et Mme Delangle Raymond, Mme Grégoire Odette, M et Mme Lecrenais Maurice, Mme Médard Nicole, M et Mme Speyer Raymond, M et Mme Tribondeau Jean-Claude et pour la catégorie des aménagements paysagers : M et Mme Chevallier Jean-Luc et M et Mme Sixte Jérôme,

GRUPE EXCELLENCE

M et Mme Carre Jacky, M et Mme David Jean-Pierre, Mme Delangle Germaine, M et Mme Liget Jean-Claude, M et Mme Liget Raymond, M et Mme Mortier Gaston et M et Mme Pineau Jacky

et pour la catégorie des aménagements paysagers : M et Mme Clément Marius, M. Plaudin et Mme Plessis.

GRUPE ELITE « Nos Grands Vainqueurs »

M et Mme Chartier Maurice, M et Mme Coutard Daniel, M et Mme Drouin Daniel

et pour la catégorie des aménagements paysagers M et Mme Chambrier Eric.

Une nouvelle fois nous pouvons constater que les amoureux des fleurs, les jardiniers amateurs, se sont distingués. La commission se réjouit de ce fidèle engagement, et remercie l'ensemble des habitants qui font un acte citoyen en prenant soin de leurs espaces verts.



ECOLE PUBLIQUE

ECOLE PUBLIQUE DE SAINT CORNEILLE :

34, Grande rue – Tél. 02 43 27 52 89
Courriel : ce.0720651s@ac-nantes.fr – **Blog** : <http://classece.canalblog.com>
Horaires : 8h45-11h45 et 13h30-16h30
Accueil : à partir de 3 ans



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMUNAUTAIRE "LA MARELLE"

Horaires : 7h30-8h45 et 16h30-18h30
Tél.02 43 27 97 00

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : Tél. 02 43 27 97 00

COLLÈGE DE SECTEUR : Wilbur Wright de Champagné - Tél. 02 43 89 52 01 - <http://clg.wwright.e-lyco.fr>

ORGANISATION 2017/2018 :

PS-MS : Mme ROSSIGNOL Stéphanie
et Mme PAUTONNIER Ophélie (le mardi),
assistées de Mme GOUPIL Nathalie
PS-MS : Mme ROBINEAU Marie assistée de
Mme MAILLARD Coralie
MS-GS : Mme PASTOR Chantal, assistée de Mme
PINTHON Edwige
CP : M. BAILLY Pascal
CE1-CE2 : Mme MALABRY Delphine
CE2-CM2 : Mme RAOUL Géraldine
CM1-CM2 : M. LOUVET Fabrice, Directeur, Mme KRIZEK
Anne-Sophie (décharge de direction le lundi)
soit 7 classes pour 185 élèves
Assistante de Vie Scolaire et Emploi Vie Scolaire :
Mme STAHL Catherine
Centre Médico-scolaire : Docteur MAS, Mme LEBLOND
Fabienne (infirmière)
**Réseau d'aides aux enfants en difficultés (R.A.S.E.D.)
de Champagné** :
Mme LEMAITRE Frédérique (Psychologue) - Mme
BENOIST Michelle (Rééducatrice) – 02 43 89 77 56

L'ÉCOLE, C'EST AUSSI :

- une **BCD** (Bibliothèque-Centre-Documentaire) comptant près de 5 000 ouvrages de littérature jeunesse, une **salle d'activités**, une salle de motricité, trois classes équipées de vidéoprojecteurs interactifs, 2 cours et 2 préaux.
- une association scolaire « Accolade » qui organise entre autre la **Fête de l'École** et finance la plupart des sorties des élèves.
- un accueil communautaire "**La Marelle**" animé par Mesdames BENOIST Jocelyne, BONTEMPS Martine, DUJARDIN Marie-Noëlle, GOUPIL Nathalie, LE LAY Catherine, MAILLARD Coralie, PINTHON Edwige.
- un **restaurant scolaire** communal. La cuisine est réalisée en liaison froide.
- une **Association de Parents** très active qui soutient l'école (arrivée du Père Noël, aides financières pour l'achat de matériel ou pour le financement de projets particuliers...) et participe à la vie de la commune.
Pour la contacter : ape.stcorneille@gmail.com

LES MOMENTS FORTS DE 2017/2018 :

- **Prix des lecteurs de l'école de Saint-Corneille** : L'école organise son 6^e « Prix des Lecteurs » avec le soutien de l'Association des Parents d'Elèves. Les enseignants ont sélectionné par niveau (PS-MS, GS, CP, CE, CM) 4 à 5 livres de littérature jeunesse, les enfants les lisent (depuis novembre), des débats littéraires sont organisés dans les classes. Des auteurs seront contactés. En juin 2018, chaque enfant sera amené à voter pour son livre préféré. Les livres lauréats seront mis en avant à l'école et à la bibliothèque municipale, à la Librairie THUARD au Mans. Les parents pourront également prendre part au vote. Cette initiative est l'occasion de lire en famille, de débattre, d'argumenter ...
 - **Elections de parents au Conseil d'École** : Elles ont eu lieu le 13 octobre 2017. **Mesdames BLIN-CHEVALIER, BANNIER, CHARLOT PEYRAMAYOU, GODEFROY-AGRAM, POTIER, GOURAYE ; Messieurs GODEFROY, JOUBERT** sont les 8 parents qui ont fait le choix de donner de leur temps pour le bon fonctionnement de l'école. Ils siègeront avec les enseignants, des représentants de la Mairie au cours des trois Conseils d'école qui auront lieu durant l'année scolaire (octobre, janvier, juin).
 - **Passerelle école-Multi-accueil** : Une convention a été signée entre La Mairie de Saint-Corneille, le Centre Social LARES de Montfort-le-Gesnois et l'Education nationale pour formaliser l'expérience tentée en 2016-2017. Ainsi, le projet établi avec Mme PORTAIL, Directrice, et les enseignantes de maternelle de l'école va continuer autour de grands objectifs tels : la sensibilisation à la lecture, l'apprentissage du « vivre ensemble » à travers le jeu, la découverte d'une autre structure en vue d'une préparation à l'environnement scolaire, la sensibilisation à des modes d'expression, aux sens ...
 - **Culture : spectacles vivants** à Coulaines, Participation à la **commémoration de l'armistice 14-18** (CM), **concert de chants** (CP et CE)
 - **Activités sportives : courses régulières** USEP à Savigné l'Evêque (CM), piscine (de la GS au CM2), rencontre jeux athlétiques (CP), enduro, découverte d'un sport innovant en collaboration avec l'école de Fatines (CE, CM), rencontre pentathlon avec l'école de Fatines (CE2-CM)
 - **Visites : Classe découverte « Moyen-âge et patrimoine » à Doué la Fontaine (49)** (CM), Musée Robert Tatin (53) (MS-GS et CP) **journée d'accueil au collège de Champagné (CM2)**
 - **Prévention** : Sensibilisation à la **notion de sentiments** (CE2), formation des médiateurs de récréation (CM), **atelier « éducation à la sexualité » ; les dangers d'internet** (CM2) avec Mme LEBLOND Fabienne, infirmière de l'Education nationale.
 - **Activités diverses : spectacle de Noël** (non ouvert à l'extérieur) présenté par les enfants avec l'aide de l'association de parents.
- Des informations, des photos, des vidéos sur le blog de l'école** : <http://classece.canalblog.com>

DATES À RETENIR :

• Arrivée du Père Noël : jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2017

La Fête de l'école aura lieu le dimanche 24 juin 2018 : c'est toujours un grand moment dans la vie de la commune ; n'hésitez pas à venir vous y détendre en famille. Les bénéfices de cette journée alimentent les caisses d'Accolade. Les billets de souscription seront en vente à l'école et auprès des enfants.

COUP DE PROJECTEUR SUR : LE CHANT CHORAL



À l'école, l'éducation musicale est l'un des deux enseignements artistiques obligatoires qui participent de la formation générale de l'élève. **Pratiques vocales, pratiques d'écoute et découverte des patrimoines musicaux** sont les trois axes principaux qui structurent son parcours de formation. À chaque cycle, ces axes se déclinent avec une ambition croissante et des exigences renforcées.

C'est ainsi que, chaque année, à l'initiative et sous la responsabilité des professeurs, les élèves de l'école de Saint-Corneille produisent un spectacle autour du chant choral. Les **pratiques vocales** (apprentissage d'un répertoire de chansons, jeux vocaux, improvisations) et d'écoute (audition et étude d'œuvres diversifiées, expériences sur les langages musicaux) y construisent une motivation personnelle et surtout les bases d'un **engagement artistique exigeant** : tenue corporelle, décontraction, ancrage, souffle, pose de voix, extension de la tessiture, articulation, préparation aux difficultés du chant (intervalles, rythmes, prononciation). Pour cela, les professeurs s'appuient sur les compétences de Mme Annie LEMERCIER, passionnée de chant choral qui apporte, bénévolement, aide et conseils.

Cette année, les élèves de CP, CE1 et CE2 présenteront un **concert de chants** sur le thème de **la différence** (date non arrêtée).

INSCRIPTIONS POUR 2018/2019

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2018 se font auprès du Directeur, à partir de début mars, chaque jour avant 8h35 ou à partir de 16h30 et le lundi toute la journée. Prendre rendez-vous au préalable (02 43 27 52 89).

Pour les enfants de maternelle, ceux-ci devront impérativement avoir 3 ans faits avant le 1^{er} janvier 2019 et être propres.

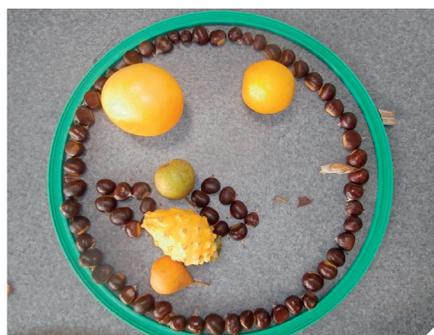
VACANCES SCOLAIRES POUR 2017-2018 ÉCOLES ET COLLÈGES - ZONE B

- Hiver : du 23/02 au 12/03/18
- Printemps : du 24/04 au 14/05/18 (attention, modifications)
- Été : vendredi 06/07/18
- Rentrée 2018 : lundi 03/09/18

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

LES ATELIERS DU GOÛT

Deux classes maternelles ont participé à des ateliers du goût avec l'aide de parents pour encadrer les groupes. Les enfants ont goûté, senti, touché et même ... créé à la manière d'Arcimboldo.





LE PAIN ET LES BOULANGERS À SAINT CORNEILLE

Le pain a été longtemps l'aliment de base de la population ; il est fabriqué à base de farine et d'eau, ce qui fait que lorsque les récoltes de céréales étaient mauvaises, le pain devenait rare, voire manquait, et c'était la famine.

Certains historiens estiment qu'au moment de la Révolution, le pain représentait presque la moitié des dépenses des ménages. Vers 1900, la consommation de pain représentait encore 900 g par jour et par personne, soit environ 330 kg par an ; on est descendu à environ 120 g par jour (45 kg par an).

On comprend ainsi pourquoi l'Etat a très longtemps surveillé étroitement ce produit, et par voie de conséquence le commerce du blé, en en fixant ou encadrant le prix. Les prix du pain ne sont complètement libres que depuis 1987.

Le pain est depuis l'Antiquité un élément fort de vie qu'on retrouve aussi au niveau religieux. Pendant longtemps, l'expression « *gagner son pain* » avait une forte signification.

Tout cela a donné dans le passé une importance exceptionnelle au pain, et au blé qui en est le plus souvent à la base. Autrefois, on ne jetait jamais de pain. Depuis la dernière guerre et la fin des restrictions (dernières cartes de pain en janvier 1949), le pain a perdu cette valeur symbolique.

L'importance du blé et des autres céréales était telle qu'après la Révolution, la municipalité de Saint Corneille procédait régulièrement, sur instruction du préfet, au recensement des stocks (sur déclaration), et que des visites de contrôle étaient réalisées par des « *commissaires* » désignés par le conseil municipal. On en trouve mention dès les premiers registres des délibérations du conseil municipal de Saint Corneille à partir de 1792.

Ces stocks pouvaient être réquisitionnés pour alimenter la population des villes ; encore fallait-il qu'ils soient suffisants pour la population locale ; ainsi, le 26 août 1793, le conseil municipal répond à une demande de réquisition de céréales pour Le Mans que « *Saint Corneille ne peut obtempérer à la suite de la Réquisition* ».

Chaque année, le conseil municipal établissait la liste des « *pauvres* », nommés aussi « *indigents* » dans certaines délibérations. Le CCAS (centre communal d'action sociale) de l'époque était nommé « *bureau de bienfaisance* ».

Cela permettait de distribuer du pain à ces familles. Ainsi, en 1873, 10 familles recevaient 6 à 12 livres de pain chaque semaine. Une négociation avait lieu chaque année avec le boulanger pour fixer le prix de ce pain.

Une distribution de pain pouvait aussi être décidée lors d'une occasion particulière : ainsi, le 14 juin 1856, une distribution a eu lieu à l'occasion du baptême de « *Son Altesse Le Prince Impérial* » pour un montant global de 10 F (versement par l'Etat).



Des familles aisées faisaient de temps en temps un don au bureau de bienfaisance pour fournir du pain aux familles pauvres ; c'est notamment le cas de la famille Haëntjens (de La Perrigne) entre 1859 et 1895.

Sur notre commune, beaucoup de familles fabriquaient elles-mêmes leur pain, notamment en campagne où la plupart des maisons possédaient un four. (*Quelques maisons de Saint Corneille possèdent encore un four en état de marche, à Hyre, par exemple*).

Mais, il n'en était pas de même dans le bourg. Dans certains villages, il y avait un four collectif communal ; cela ne semble pas avoir été le cas à Saint Corneille. En tout cas, pas après 1724, date à laquelle il y a déjà un boulanger.

En effet, dans les registres d'état-civil, on trouve mention de « *Honorable Jean Queston boulanger* » en 1725 lors du baptême de son fils ; il s'est installé à Saint Corneille en 1724 suite à son mariage.

Plus tard, de la même manière, on trouve **François Jeudon** « *boulanger* » lors de son mariage en 1756 avec Marguerite Lemée, jusqu'à son décès en 1785.

Le fait que le métier soit signalé n'était pas commun dans les registres paroissiaux du 18^{ème} siècle ; cela veut dire que les personnes qui exerçaient ce métier faisaient l'objet d'un grand respect. Ils étaient souvent parrains ou témoins de mariages.

On ne sait pas précisément où se trouvait la boulangerie

autrefois, mais il est probable qu'elle était déjà à l'endroit actuel du fait que les maisons voisines étaient occupées par d'autres commerces, et que le bourg était peu important.

Entre 1785 et 1856, nous n'avons pas (encore) trouvé d'informations sur les boulangers ou boulangères ;

mais, depuis 1864, soit environ 150 ans, on peut établir la liste :

- de 1864 à 1877 : **Alphonse Poirier père**
- de 1878 à 1906 : **Veuve Poirier**
- de 1906 à 1915 : **Alphonse Poirier fils**
- de 1915 à 1920 : **Veuve Poirier**
- de 1921 à 1928 : **Gustave Cary**
- de 1929 à 1931 : **Emile Guiet**
- de 1932 à 1955 : **Maurice Boulay**
- de 1956 à 1969 : **Paul Besnier**
- de 1970 à 1981 : **Pierre Perpoil**
- de 1982 à 1984 : **Pascal Martin**
- de 1985 à 1986 : **Claude Relet**
- de 1987 à 1997 : **Thierry Coulon**
- de 1998 à 2004 : **Sébastien Fanouillet**
- de 2004 à août 2017 : **Pierre Vannier**

Depuis **septembre 2017** : **Fabrice Bourguine (La Miette de pain)** - 1 autre boulangerie à Savigné depuis 2006

Si aujourd'hui, les boulangers proposent une gamme large de pains très variés, c'est relativement récent. Pendant très

longtemps, il y a eu le pain (miche) de 4 livres (le plus vendu) ou de 6 livres (souvent sur commande) ; puis, est venu le pain de 2 livres. La baguette que l'on connaît aujourd'hui n'est arrivée que beaucoup plus tard.

Le pain de 4 livres (de même pour celui de 6 livres) était pesé et vendu au poids exact ; la différence entre la miche de pain et le poids de 4 livres était compensée par un morceau de même qualité ; ce morceau était appelé la « pesée ». Pour ceux qui étaient chargés d'aller chercher le pain, comment résister à ce morceau de pain frais ? Combien de fois avons-nous répondu à notre mère que le pain ramené à la maison faisait pile 4 livres !

Autrefois, le pain n'était pas payé à chaque passage à la boulangerie. Il y a eu les carnets ; mais avant, il y avait la baguette de coudre (noisetier). Chaque client avait sa baguette de bois, et le boulanger avait la même ; à chaque enlèvement de pain, une entaille identique était faite sur les 2 baguettes. Le client payait ensuite ses pains de façon groupée, souvent en fin de mois.

Pendant longtemps, le boulanger de Saint Corneille a eu aussi une activité de cafetier. Il est difficile de préciser à quelle date cela a commencé. Lors du recensement de 1906, la boulangerie avait une activité de café ; cette double activité existait donc du temps de la famille Poirier ou a été créée par eux. Il y avait même une salle de bal (accès par la petite allée, rue du Coudray, le long de la boulangerie). L'activité de café s'est arrêtée lors du départ de Paul Besnier.

Article écrit par Monsieur Paulin Gilbert

NOUVELLE ENTREPRISE



« LA MIETTE DE PAIN »

Mr et Mme BOURGINE ont succédé à Mr et Mme VANNIER le 11 septembre 2017.

Monsieur Bourguine est natif de Dehault, il a fait sa scolarité dans son petit village, le collège à La Ferté Bernard et ensuite le choix du métier, fut donc boulanger pâtissier. Il est titulaire de ces deux diplômes. Il sera ouvrier sur Le Mans et Vibraye. Mme Bourguine est originaire de Fresnay sur Sarthe où elle fera son apprentissage, ensuite direction Paris, Cabourg et retour en Sarthe à Vibraye.

Ils se sont installés à Savigné l'Evêque le premier décembre 2006. L'équipe de Savigné est composée de deux boulangers, 1 connexe boulanger, deux pâtissiers, un apprenti deuxième année et deux vendeuses. Celle de Saint-Corneille un boulanger, un connexe boulanger et une vendeuse. Monsieur est plutôt en pâtisserie et Madame se partage entre les deux commerces.

Une équipe dynamique vous attend, n'hésitez pas à pousser la porte.



Horaires d'ouverture :

Saint-Corneille

Lundi Mardi Mercredi Vendredi : 7 h - 13 h et 15 h - 19 h 30
Samedi : 7 h 30 - 13 heures et 14 h 30 - 19 h
Dimanche : 7 h 30 - 13 h
Fermeture le Jeudi

Savigné l'Evêque

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi : 6 h 30 - 19 h 30
Samedi : 7 h - 19 h
Dimanche : 7 h - 13 h
Fermeture le lundi



URBANISME

PLUi : NOUVELLE ETAPE FRANCHIE

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, entamée en 2016, se poursuit. L'objectif de ce document est de fixer un cap au 23 communes du Gesnois Bilurien à l'horizon 2030 en matière d'aménagement du territoire, tout en respectant les spécificités de chacun.

QUE S'EST-IL PASSE EN 2017 ?

Au premier semestre 2017, la communauté de communes, assistée d'un groupement d'études, a travaillé à la réalisation du **diagnostic territorial**, première étape de la démarche PLUi. Ces travaux ont permis d'**identifier les grands enjeux pour notre territoire** et de dégager les priorités pour l'avenir.

Ils ont été menés en concertation étroite avec les élus de chaque commune (rencontres en commune, visite du territoire, réunions techniques...). Ils ont par ailleurs été partagés avec les acteurs locaux, en mai, à l'occasion d'ateliers portant sur les principaux enjeux de l'urbanisme de demain.

Sur la base de ce diagnostic les élus ont travaillé ces derniers mois à la construction du futur projet de territoire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), deuxième étape du PLUi.

LE PADD C'EST QUOI ?

Pièce maîtresse du PLUi, le PADD formalise la **stratégie du développement du Gesnois Bilurien** pour les 10 à 15 prochaines années (ambitions démographiques, attractivité économique et touristique...).

Conçu pour répondre aux besoins des communes et habitants du Gesnois Bilurien, ce projet vise un développement du territoire cohérent, harmonieux et maîtrisé qui s'organise autour de 3 axes majeurs :

- **Axe 1** : Pour une organisation équilibrée du développement
- **Axe 2** : Pour une approche partagée et durable de l'aménagement
- **Axe 3** : Pour un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été présentées début décembre, à l'occasion de **deux réunions publiques**, et seront débattues au sein des conseils communautaires et municipaux en janvier.

ET MAINTENANT ?

Dans les prochains mois, les élus vont concrétiser la stratégie de développement portée par le PADD en définissant les **nouvelles règles d'urbanisme** ainsi que les **grands équilibres entre espaces naturels et espaces dédiés aux constructions**.

Ce travail constituera la troisième étape de l'élaboration du PLUi. Elle s'accompagnera toujours d'une concertation avec la population.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Communauté de communes du Gesnois Bilurien
Parc des Sittelles
72450 MONTFORT-LE-GESNOIS
Tél : 02 43 54 80 40
Site web : cc-gesnoisbilurien.fr



COMMÉMORATIONS

11 NOVEMBRE

Les anciens combattants, les élus et la population se sont réunis pour commémorer l'armistice. La messe était célébrée à saint corneille en la présence des élus des communes de Sillé-le Philippe et Savigné l'évêque ainsi que les pompiers de la caserne de Savigné l'évêque. Cette année encore, la commémoration du 11 novembre 2017 s'est déroulée au monument aux morts avec la présence d'enfants de CM lecteurs de l'école primaire et leurs enseignants. Chaque enfant a eu à cœur de prendre part à cette commémoration. Nous remercions :

Téo REULIER ; Mael JOURY ; Cali DESFORGES ; Romane PARME ; Célia PAULIN ; Anouk PINTHON ; Suzanne LEVASSEUR ; Coralie ARNAUD ; Nathan PLAUDIN et leurs enseignants.



LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS DE SAINT-CORNEILLE

EPICIER-BOUCHER-CHARCUTIER
Mr et Mme **BEAUDOUX Pascal**
19, Grande Rue
02 43 27 98 30

BOULANGER-PÂTISSIER
Mr et Mme **BOURGINE**
29, Grande Rue
02 43 27 51 65

HORTICULTEUR
Mme **PÉAN Marie-Ange**
L'Ormeau
02 43 27 54 52

AGRICULTEURS - PRODUCTEUR DE FROMAGES DE CHÈVRES
Mr et Mme **CAIHAU Eric**
La Pointe
02 43 27 50 87

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
Mr **DULUARD François**
Le Tertre
02 43 27 27 08

CHARPENTIER
Mr **MÉDARD Christophe**
16, rue des Noyers
02 43 27 92 26

PEINTRE EN BÂTIMENT
Mr **DESROCHER Cédric**
L'Angoulventerie
02 43 23 89 63
06 25 62 79 65

TRAITEMENT DE L'EAU
Maine Aqua Services
14, chemin des Marais
02 43 21 12 11

PLÂTRERIE-ISOLATION
JOB Père et Fils
Le Champ du Coudray
02 43 76 54 88

CHAMBRES D'HÔTES
Mr et Mme **BERNIER/AUBRY**
« La Maison du Passant »
Touvoie
02 43 27 91 95

MENUISIER-AGENCEUR
Mr **PASQUIER Stéphane**
Route de Plaisance
06 63 56 05 44

COIFFEUSE À DOMICILE
Mme **DESANDES Florence**
48, bis rue des Sablons
06 71 20 18 17

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS
Mr **LIGET Jean-Claude**
Les bordes du Maspré
02 43 27 40 15

ENTRETIEN ESPACES VERTS
Mr **RIGOT Jean-Pierre**
6 chemin des Bois
d'Angers
02 43 27 93 02

MÉCANIQUE AGRICOLE ET MOTOCULTURE
Mr **FROGER Kévin**
Le Gai Pinson
06 32 86 76 23

RÉPARATION- DÉPANNAGE- VENTE (CONSOLES DE JEUX ET ORDINATEURS)
Mr **GALASSO Stéphane**
6 rue des Camélias
06 28 22 05 73

TOILETTAGE CANIN
DOMICIL'DOG
06 78 83 68 10

COIFFEUR
ENERGYCOIFF
1, rue du Clos de la Vigne
02 43 42 13 46

TAXI
Mr **VERNHETTES Laurent**
7 rue du Coudray
02 43 47 83 92
06 83 03 47 91

COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIELS AGRICOLES
CUMA Des Marais
Les Marais
02 43 27 54 30



MÉTÉO

Rencontre avec Jacky PISSOT, observateur météorologique

En 1999, les services de Météo France cherchaient un correspondant dans le secteur de Lombron, Montfort le Gesnois, Saint Corneille et Fatines pour relever les phénomènes météorologiques quotidiennement. C'est la commune de Saint Corneille qui fut choisie notamment par rapport à son altitude de 62 m.

Les services de Météo France se rapprochés de la mairie pour identifier un observateur bénévole sur la commune. Monsieur Jacky Pissot fut proposé pour mener à bien cette mission. En effet, celui-ci relevait et notait déjà ces données à titre personnel depuis les années 80. Une équipe de technicien s'est déplacée sur le terrain de Mr et Mme Pissot pour vérifier que l'endroit proposé pouvait permettre d'implantation d'une station météo (pas d'arbre à proximité, de végétaux hauts...). L'emplacement fut validé et la station installée.

Il existe en Sarthe 30 correspondants météo dont 15 pour les relevés de températures.

Comment ça se passe ?

Chaque matin entre 8 heures et 9 heures tous les jours de l'année le relevé des températures et de la pluviométrie sont effectués et enregistrés dans un registre.

Les températures :

Elles sont relevées dans l'abri météo qui renferme deux thermomètres :

- Un qui enregistre la température minimum de la journée
- Un qui enregistre la température maximum de la journée

Ces relevés sont complétés par une observation visuelle du temps (brume, brouillard, orage, neige...).



La pluviométrie :

Elle est relevée grâce à un pluviomètre constitué d'un bol en plastique, qui collecte l'eau de pluie qui est ensuite recueillie dans une éprouvette afin d'apporter une précision de 1/10^{ème}. En cas de neige, elle sera collectée puis fondue pour estimer la quantité d'eau apportée.

Comment sont traitées ces données

Ces données sont inscrites chaque jour dans un registre et une fois par mois envoyées au centre météorologique de Beaurouzé à côté d'Angers car celui d'Arnage a fermé en décembre 2016.

Ce centre est chargé de traiter les données de l'ensemble des 30 correspondants de la Sarthe. Il traite et analyse ces données par décade. Certains événements climatiques peuvent être signalés en urgence sous 24h00 en cas de nécessité. (Tornades, grêle, orage violent...). L'épisode de grêle de 2014 a fait l'objet de ce signalement car cela avait entraîné de nombreux dégâts.

Quelques chiffres marquants pour l'année 2017

- Il y a eu le chaud :

- 8 jours $\geq 35^{\circ}\text{C}$
- 29 jours $\geq 30^{\circ}\text{C}$
- 162 jours $\geq 20^{\circ}\text{C}$

- Les 20 et 21 juin les journées les plus chaudes $38,5^{\circ}\text{C}$

- Il y a eu le froid :

En avril 11 jours de gelées tardives

Le 26 avril une température de -4°C

- Le 21 janvier la journée la plus froide $-11,5^{\circ}\text{C}$

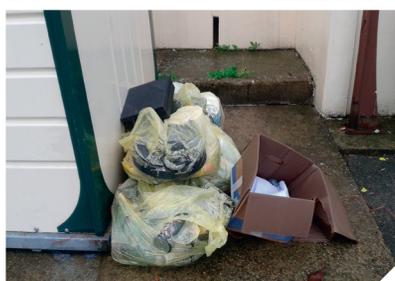


VOTRE MÉTÉO

| | Température moyenne à Saint-Corneille (en degrés) | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| janvier | 5,7 | 3,5 | 7,1 | 6,4 | 1,6 | 0,8 | 4,5 | 5,9 | 4,3 | 7,2 | 4,9 | 6,3 | 2,3 |
| février | 3,5 | 3,6 | 7,9 | 6,3 | 3,9 | 4,2 | 6,7 | 1,0 | 3,5 | 7,6 | 4,3 | 6,5 | 7,0 |
| mars | 7,7 | 6,7 | 7,3 | 7,4 | 7,1 | 7,2 | 8,7 | 9,0 | 5,7 | 8,9 | 7,7 | 6,9 | 10,2 |
| avril | 10,8 | 10,1 | 13,8 | 9,6 | 11,2 | 10,6 | 13,5 | 8,9 | 9,4 | 11,9 | 11,7 | 9,3 | 9,7 |
| mai | 14,6 | 14,6 | 15,0 | 16,1 | 14,7 | 12,6 | 15,5 | 14,7 | 12,2 | 13,7 | 14,4 | 14,2 | 16,3 |
| juin | 19,4 | 18,7 | 17,8 | 17,5 | 17,1 | 17,9 | 17,8 | 17,0 | 16,8 | 18,1 | 18,3 | 17,7 | 20,1 |
| juillet | 19,8 | 22,9 | 18,1 | 18,8 | 19,0 | 21,0 | 17,4 | 18,0 | 21,9 | 20,3 | 20,5 | 20,2 | 20,4 |
| août | 18,2 | 17,4 | 17,3 | 18,5 | 19,8 | 18,1 | 19,0 | 19,8 | 19,2 | 17,7 | 20,0 | 20,6 | 19,6 |
| septembre | 17,0 | 18,9 | 14,5 | 14,4 | 16,3 | 15,2 | 17,6 | 15,1 | 16,1 | 17,5 | 14,8 | 18,5 | 15,5 |
| octobre | 15,7 | 14,8 | 11,4 | 10,6 | 11,8 | 11,6 | 12,9 | 12,1 | 13,8 | 14,0 | 11,6 | 11,1 | 14,1 |
| novembre | 6,6 | 8,7 | 6,7 | 7,7 | 9,9 | 6,7 | 10,4 | 7,5 | 6,8 | 10,2 | 11,2 | 7,9 | 8,0 |
| décembre | 3,1 | 5,2 | 4,1 | 3,4 | 3,4 | 0,7 | 7,2 | 6,3 | 5,1 | 5,2 | 9,2 | 4,3 | non disponible |
| TOTAL ANNUUEL | 542,5 | 700,9 | 873,9 | 782,4 | 680,1 | 739,3 | 583,5 | 916,6 | 865,7 | 882,5 | 665,8 | 718,5 | 660,8 |

| | Pluviométrie à Saint-Corneille (en mm) | | | | | | | | | | | | |
|-----------|--|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| janvier | 55,8 | 47,7 | 50,5 | 105,1 | 83,5 | 51,5 | 70,0 | 38,2 | 78,1 | 108,6 | 55,2 | 99,8 | 39,4 |
| février | 24,4 | 47,9 | 75,4 | 68,4 | 31,5 | 89,9 | 42,1 | 13,1 | 59,6 | 103,6 | 59,4 | 58,0 | 43,9 |
| mars | 35,0 | 106,6 | 61,4 | 87,0 | 39,9 | 79,1 | 32,6 | 23,1 | 94,8 | 34,4 | 29,6 | 92,6 | 49,9 |
| avril | 58,6 | 9,7 | 27,4 | 91,8 | 72,8 | 16,9 | 10,0 | 132,3 | 59,6 | 83,4 | 57,4 | 59,8 | 15,3 |
| mai | 49,6 | 60,0 | 61,1 | 65,6 | 51,5 | 44,7 | 9,9 | 90,8 | 119,3 | 93,2 | 68,8 | 132,9 | 69,2 |
| juin | 18,6 | 39,4 | 118,0 | 34,3 | 73,1 | 95,6 | 53,3 | 69,6 | 65,2 | 50,4 | 38,5 | 87,1 | 34,1 |
| juillet | 45,6 | 64,1 | 183,9 | 70,6 | 30,3 | 12,6 | 60,3 | 99,4 | 58,1 | 101,5 | 22,3 | 23,0 | 52,9 |
| août | 32,3 | 42,4 | 78,3 | 64,9 | 15,5 | 39,0 | 96,1 | 9,5 | 12,8 | 102,5 | 82,2 | 22,6 | 26,1 |
| septembre | 13,8 | 68,4 | 17,9 | 28,9 | 23,2 | 39,5 | 35,1 | 57,8 | 52,3 | 9,5 | 77,7 | 24,2 | 114,9 |
| octobre | 104,2 | 72,9 | 46,3 | 66,0 | 43,8 | 89,2 | 27,1 | 197,4 | 76,3 | 43,7 | 49,2 | 31,5 | 20,9 |
| novembre | 59,1 | 63,9 | 70,2 | 64,4 | 110,7 | 91,5 | 26,3 | 37,0 | 100,2 | 70,0 | 85,8 | 66,5 | 50,1 |
| décembre | 45,5 | 78,3 | 83,1 | 35,5 | 104,3 | 89,8 | 120,7 | 148,4 | 89,0 | 81,7 | 39,7 | 20,5 | 84,1 |

CIVISME



Arriver 15 minutes avant l'heure de fermeture, c'est prendre le risque de ne pas pouvoir accéder à la déchèterie en cas de forte affluence.

Fermeture de la grille d'entrée 5 minutes avant l'horaire indiqué dans le tableau.

Bien vivre ensemble c'est mieux, si chacun respect quelques règles

Soyons vigilants à ne pas stationner sur les trottoirs, c'est un espace réservé et sécurisé pour les piétons.

Ne pas stationner en dehors des places matérialisées au sol, même devant son garage cela peut perturber la circulation dans la rue ainsi que les accès du voisinage.

Veillons à ce que notre chien ne divague pas dans la rue et qu'il ne gêne pas le voisinage par ses aboiements et ne dépose pas ses déjections sur le trottoir ni dans les espaces publics.

Tous travaux bruyants de bricolage, jardinage devront être réalisés dans le respect de la tranquillité de vos voisins.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Respectons les consignes du tri sélectif et portons en déchèterie les déchets encombrants.

Stop aux dépôts sauvages devant les conteneurs. C'est une pollution visuelle et mal odorante. De plus, les sacs et les encombrants au sol peuvent représenter un danger pour les usagers.

Déchèterie de Saigné L'Evêque

| | Été | Hiver |
|----------|--------------------------|--------------------------|
| Lundi | 14h00-18h30 | 14h00-17h30 |
| Mardi | fermée | fermée |
| Mercredi | 9h00-12h00 / 14h00-18h30 | 9h00-12h00 / 14h00-17h30 |
| Jeudi | fermée | fermée |
| Vendredi | 9h00-12h00 / 14h00-18h30 | 9h00-12h00 / 14h00-17h30 |
| Samedi | 9h00-12h00 / 14h00-17h30 | 9h00-12h00 / 14h00-17h30 |

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour l'année 2018 le coût du ramassage sera identique à 2017.

Pour les bacs 60 litres le coût est identique à celui des 80 litres, les 60 litres actuels sont appelés à disparaître.

La grille tarifaire 2018

Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères : grille tarifaire 2018

| TYPE | bac 60 L | bac 80 L | bac 140 L | bac 240 L | bac 340 L | bac 660 L | bac 770 L |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| ABONNEMENT | 114,22 € | 114,22 € | 114,22 € | 114,22 € | 114,22 € | 114,22 € | 114,22 € |
| PART FIXE | | | | | | | |
| TGAP | 9,30 € | 9,30 € | 16,00 € | 26,80 € | 37,80 € | 74,30 € | 86,70 € |
| Forfait 16 levées | 36,78 € | 36,78 € | 59,48 € | 95,83 € | 130,53 € | 242,89 € | 280,89 € |
| PART VARIABLE | | | | | | | |
| / levée supplémentaire | 5,00 € | 5,00 € | 6,00 € | 8,00 € | 10,00 € | 17,00 € | 20,00 € |
| Ri minimum (16 levées) | 160,30 € | 160,30 € | 189,70 € | 236,85 € | 282,55 € | 431,41 € | 481,81 € |
| Ri pour 17 levées | 165,30 € | 165,30 € | 195,70 € | 244,85 € | 292,55 € | 448,41 € | 501,81 € |
| Ri pour 18 levées | 170,30 € | 170,30 € | 201,70 € | 252,85 € | 302,55 € | 465,41 € | 521,81 € |
| Ri pour 19 levées | 175,30 € | 175,30 € | 207,70 € | 260,85 € | 312,55 € | 482,41 € | 541,81 € |
| Ri pour 20 levées | 180,30 € | 180,30 € | 213,70 € | 268,85 € | 322,55 € | 499,41 € | 561,81 € |
| Ri pour 21 levées | 185,30 € | 185,30 € | 219,70 € | 276,85 € | 332,55 € | 516,41 € | 581,81 € |
| Ri pour 22 levées | 190,30 € | 190,30 € | 225,70 € | 284,85 € | 342,55 € | 533,41 € | 601,81 € |
| Ri pour 23 levées | 195,30 € | 195,30 € | 231,70 € | 292,85 € | 352,55 € | 550,41 € | 621,81 € |
| Ri pour 24 levées | 200,30 € | 200,30 € | 237,70 € | 300,85 € | 362,55 € | 567,41 € | 641,81 € |
| Ri pour 25 levées | 205,30 € | 205,30 € | 243,70 € | 308,85 € | 372,55 € | 584,41 € | 661,81 € |
| Ri pour 26 levées | 210,30 € | 210,30 € | 249,70 € | 316,85 € | 382,55 € | 601,41 € | 681,81 € |



INFOS SERVICES

MAIRIE

Tél. 02 43 27 51 53
Horaires de mairie

| | Matin | Après midi |
|----------|--------------|---------------|
| lundi | 8h30 à 12h15 | 15h00 à 17h30 |
| mardi | 8h30 à 12h15 | 15h00 à 17h30 |
| mercredi | 8h30 à 12h15 | fermée |
| jeudi | 8h30 à 12h15 | 15h00 à 17h30 |
| vendredi | 8h30 à 12h15 | 15h00 à 18h30 |

LA POSTE

Tél. 02 43 27 56 50
Horaires de la Poste

| | Matin | Après midi |
|----------|--------------|---------------|
| lundi | 8h30 à 11h00 | 15h00 à 16h30 |
| mardi | 8h30 à 11h00 | 15h00 à 17h00 |
| mercredi | 8h30 à 11h00 | fermée |
| jeudi | 8h30 à 11h00 | 15h00 à 17h00 |
| vendredi | 8h30 à 11h00 | 15h00 à 18h30 |

Les colis et lettres recommandées peuvent être retirés aux horaires d'ouverture de la mairie

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La Marelle
Tél. 02 43 27 97 00

ECOLE

Tél. 02 43 27 52 89
M. Fabrice LOUVET, directeur

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Liste consultable en mairie ou sur internet :
<http://cg72.enfenceonfiance.com>

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Tél. 02 43 27 29 41
112, Grande Rue
72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE

Heures d'ouverture :

Lundi : Fermé
Mardi : 10h - 12h // 16h30 - 20h
Mercredi : 10h - 12h // 14h - 18h
Jeudi : Fermé le matin // 13h30 - 18h
Vendredi : Fermé le matin // 13h30 - 18h
Samedi : 9h - 13h

Cotisation annuelle au cyber centre 5€ pour résidents de la
Communauté de Communes

Consultation gratuite pour recherche d'emploi

GENDARMERIE

Tél. 02 43 27 50 11
Savigné l'Evêque :
Tél. 17 (poste fixe) - Tél 112

EDF-GDF

Clientèle : district Mulsanne
Dépannage électricité : Tel.0810 333 072
Dépannage Gaz : Tel. 02 43 24 11 13

EAU POTABLE

Tel. 02 43 50 11 60
**Syndicat d'adduction d'eau potable de Montfort le
Gesnois** : Générale des Eaux et CFSP
Tel. 0810 815 815 : n°AZUR en cas d'urgence
Assainissement (tout à l'égout) : Lyonnaise des Eaux

TRÉSOR PUBLIC

Tel. 02 43 89 00 25
Trésorerie de Connerré : Mr Sow CIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - UNITÉ TERRITORIALE DU PERCHE SARTHOIS

Tel. 02 43 60 18 22
M.RIVIERE, référent- M.TACHEAU, correspondant territorial.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie. Jour de collecte le vendredi matin semaine impaire. Bacs à sortir le jeudi soir.

Collecte sélective : point d'apport volontaire situé sur le parking, près de l'école : 2 containers : verre (bouteilles), papier.

Déchetterie- Savigné l'Evêque « Passe-Vite »- Tel.02 43 27 88 16

Bacs roulants SMIRGEOMES :

Les personnes nouvellement arrivées doivent téléphoner directement au SMIRGEOMES (02.43.35.86.05).

AUTRES SERVICES

Banque

Point vert du Crédit Agricole chez Mr Beaudoux : magasin d'alimentation.

Pompes Funèbres

Savigné l'Evêque :
SARL TOUCHARD : 02.43.27.50.29
Connerré :

VAUTCRANNE : 02.43.89.00.96

Transports Interurbains de la Sarthe

Compte tenu des changements fréquents d'horaires, ceux-ci sont consultables en mairie sur les panneaux d'affichage. Ligne 19

URGENCES

| | |
|------------------------------|----------------|
| Sapeurs-Pompiers | 18 |
| S-A-M-U | 15 |
| Gendarmerie-Police | 17 |
| N°d'urgence européen | 112 |
| Hôpital du Mans | 02 43 43 43 43 |
| SOS main Le Mans | 02 43 77 62 62 |
| Centre antipoison Angers | 02 41 48 21 21 |
| GDF Sécurité dépannage 24/24 | 0 810 433 072 |
| Accueil sans Abri | 115 |
| Allo enfance mal traité | 119 |
| SOS Violence conjugale | 3919 |
| Drogue infos service | 0 800 23 13 13 |
| Sida info service | 0 800 840 800 |
| Cancers infos services | 0 810 810 821 |



➤ MÉDECINS

Savigné l'Évêque :

Dr RACAULT 02 43 27 50 07
Dr RACAULT-PRUDHOMME
02 43 27 50 07
Dr RAPICAULT 02 43 27 79 79
Dr LACHIVER 02 43 27 47 01
Dr JAHAN-DARQUET-
02 43 27 80 80

Champagné :

Dr Marianne RICARD
02 43 82 50 54
Dr Jean-Claude MOREAU
02 43 89 52 27

Montfort-le-Gesnois :

Cabinet médical 02 43 76 70 30
Dr HERVIER, Dr RUDELLE
02 43 17 20 77

St Mars la Brière

Dr Monica MIHUT 02 43 81 47-26

Lombron:

Dr VAN RECHEM 02 43 54 80 10

➤ DENTISTES

Savigné-l'Évêque:

M. Fayçal HAMILA 02 43 27 51 12
Mme CHRISTOPHE Valérie
02 43 29 53 05

Montfort-le-Gesnois :

Mme JUNQUA-ETIENNE
02 43 76 71 88

➤ AMBULANCES

Savigné ambulance :

02 43 27 97 64

Lombron :

M. DUCHAINE 02 43 29 71 54

Montfort-le-Gesnois :

Azur Ambulance 02 43 76 74 95

➤ PHARMACIES

Savigné-l'Évêque :

M. LABARRIERE 02 43 27 50 06
M. EXMELIN 02 43 27 97 79

Montfort-le-Gesnois :

M. BELLANGER 02 43 76 70 17

Saint-Mars-la-Brière :

M. PILLET 02 43 89 71 03

Champagné :

Pharmacie des Lances
02 43 89 28 90

Lombron :

Mme Sylviane SERDOT
02 43 76 62 75

Pour connaître les pharmacies de garde Gardapharm :

02 43 54 26 45

➤ CABINET INFIRMIER

Savigné-l'Évêque :

Cabinet grande rue :
02 43 27 52 64

Cabinet rue marchande :
02 53 76 68 66

Montfort-le-Gesnois :

Mme Nadine MERCENT
02 43 89 44 78
09 63 44 46 37

Champagné :

Mmes SICAUD-CULLERIER
02 43 89 52 77

Lombron :

Mme Catherine BRAUT
06 09 69 55 81

Saint-Mars-la-Brière :

Mme Bernadette JALIER
02 43 89 76 12

➤ SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (ASIDPA)

Canton de Montfort-le-Gesnois :

4, place de l'Église
MONTFORT-LE-GESNOIS
Mme Françoise BEUNEUX
02 43 54 21 89

➤ ORTHOPÉDISTE

Savigné- l'Évêque

M. Mickaël GARCIA 02 43 23 50 40

➤ PÉDICURE

Savigné-l'Évêque :

M. ROUSSEAU 02 43 27 54 24

➤ KINÉSITHÉRAPEUTE

Savigné-l'Évêque :

Pôle Kiné-Ostéo
02 43 27 54 24

Sargé-lès-le Mans :

SCM PERRON-PERRAUD
02 43 76 20 29

➤ OSTÉOPATHES

Mme CAPDEVILLE Solène et
Mr LEPROUST 02 53 49 68 18

➤ SAGE-FEMME

Mme JAMIN Stéphanie
02 43 29 68 41

➤ ORTHOPHONISTES

Savigné-l'Évêque :

M. François CORNIER-
ROUSSEAU 02 43 27 69 02

Sargé-les-le Mans :

Mme Florence DAUBIN-
DELAPIERRE 02 43 82 70 13

➤ SERVICE À LA PERSONNE

Vous propose toute une gamme de services à la personne :
L'ADMR Tél : 02 43 23 79 03
Mail : info.fede72@admr.org
Famille rural Tél : 02 43 39 34 36
Mail : besoindaide.sap@orange.fr



CENTRE SOCIAL

Dans votre ville



Multi-accueil de St Corneille « Le Jardin des P'tits Loups »

Le **Centre Social LARES** (Lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et de solidarité) est un équipement de proximité, à l'écoute des besoins des habitants de son territoire. Il s'inscrit dans la logique d'un **projet social** auquel sont associés des habitants pour son pilotage et sa mise en œuvre.

Les activités du Centre Social LARES

Domaine de la **petite enfance** :

- 4 **Multi-Accueils** (Le Mille Paltes à Montfort, Les Queniaux à Lombion, La Maison des Lutins à Conneré, Le jardin des P'tits Loups à Saint Corneille).
- **1 RAMPE** (Relais Assistants Maternels Parents Enfants) avec des permanences et animations dans toutes les communes du canton.

Domaine de la **famille** :

Epicèrie sociale et solidaire « Le panier » accessible à TOUS (familles en difficulté ou non). L'épicèrie propose à toute la population des produits bio issus des producteurs locaux.

Activités de loisirs pour tous (ateliers encadrement, patchwork, tricot, couture, scrapbooking), sorties, fête du jeu, réveillon solidaire, expositions etc...

Aide aux départs en vacances

Domaine de l'**insertion** :

3 chantiers d'insertion : bâtiments et espaces verts, couches lavables, entretien voies train touristique. Les chantiers sont accessibles aux demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA.

Domaine du **logement** :

Hébergement d'urgence pour femmes et enfants,

Accompagnement des familles pour un maintien dans leur logement.

Services **extérieurs** :

Soutien aux associations (projets, logistiques, portage salarial, impressions...),

Permanences de professionnels (services, santé, social, administrations...).

Plus d'informations sur www.cslares.fr

CE QUI A CHANGÉ EN 2017

PACS : EN MAIRIE À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune);
- soit à un notaire.

Et à Saint Corneille comment cela se passe-t-il ?

Les élus ont décidé de proposer le lundi après-midi pour procéder aux signatures des pactes civils de solidarité.

Les personnes souhaitant conclure un PACS devront se présenter au secrétariat de mairie avec l'ensemble des pièces suivantes :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Une date de signature sera proposée aux couples en respectant un délai minimum de 3 semaines pour étudier les pièces jointes à la demande.

Monsieur PRE et Mme PLANCHE adjoints ont procédé à la signature des trois premiers PACS le 18 décembre.

Signature du Premier contrat avec Madame Alice SILVA et Monsieur Pierre HERON.



LE PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG) et le renforcement de la dématérialisation des procédures

Depuis le 6 novembre 2017, l'usager doit obligatoirement se connecter sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés www.ants.gouv.fr pour effectuer les démarches suivantes :

- demander un duplicata de certificat d'immatriculation (ex carte grise) en cas de vol, perte, détérioration- faire un changement d'adresse, déclarer une cession, changer le titulaire ou faire une « autre démarche »,
- demander un permis de conduire en cas de vol, perte, détérioration, expiration de la durée de validité administrative, prorogation poids

ÉTAT CIVIL

Cette année la commune de Saint Corneille a enregistré 19 naissances dont celle de SACHA né fortuitement en milieu d'après-midi le dimanche 19 Mars 2017 au domicile familial.

Toutes nos félicitations aux parents pour la naissance de ces nouveaux bébés Cornéliens.



lourds, changement d'état civil, extension de permis, 1^{er} permis de conduire. Attention : seuls les guichets suspension/annulation du permis, remise de titres et échange de permis étrangers non européens restent ouverts (horaires en ligne sur www.sarthe.gouv.fr)

L'usager peut également pré-réaliser une demande de **CNI-PASSEPORT** (mineur et majeur) en ligne avant de prendre rendez-vous et de se rendre dans une des 17 mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR) en Sarthe.

Cette démarche permet à l'usager de gagner du temps et de faciliter l'enregistrement de sa demande en mairie. Des informations sont disponibles sur le site internet de l'État en Sarthe ou le site de l'ANTS (pièces à fournir en fonction de la situation notamment).

<http://www.sarthe.gouv.fr/cartes-d-identites-passeports-liste-des-mairies-a1522.html>

Ce qui change pour l'usager

L'usager doit se créer un compte sur le site de l'ANTS et disposer pour cela d'une adresse mail. Il devra, pour certaines démarches, se connecter avec France CONNECT via son compte des impôts, d'Ameli ou de La Poste. En fonction du type de démarche, il devra aussi :

- scanner et joindre les pièces justificatives nécessaires,
- fournir une photo numérique effectuée dans un photomatron ou chez un professionnel agréé (liste par département sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Servicesassocies/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>)
- acheter en ligne un timbre fiscal dématérialisé.

À tout moment, l'usager peut suivre l'avancement de son dossier en consultant son compte sur le site de l'ANTS.

Des tutoriels sont proposés par le ministère de l'Intérieur sur You Tube et disponibles sur le site de l'État en Sarthe : <http://www.sarthe.gouv.fr/mon-certificat-d-immatriculation-carte-grisea4349.html>

En cas de difficulté, l'usager peut contacter l'ANTS via le serveur vocal au 34 00 (coût de la communication 0,06€ la minute + prix normal de l'appel) ou par mail via le site www.ants.gouv.fr

NB : L'usager peut aussi avoir recours aux services proposés par les professionnels de l'automobile habilités (garagistes, loueurs, ...) ; ce service est généralement facturé. Pour une première demande de permis de conduire, il peut solliciter son école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour son compte.

Ouverture de 8 points numériques

Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, 8 points numériques ont été mis en place dans le département de la Sarthe.

Un point numérique c'est quoi ?

Il s'agit :

- d'un ordinateur avec un accès aux sites internet dédiés aux téléprocédures,
- de la possibilité de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs,
- de la possibilité de vous faire accompagner par un médiateur numérique.

Il s'adresse prioritairement aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques personnels ou peu à l'aise avec Internet.

Où trouver ces 8 points numériques ?

- à la préfecture du Mans : 6 espaces ouverts du lundi au vendredi
- à la sous-préfecture de la Flèche : 1 espace ouvert du lundi au vendredi
- à la sous-préfecture de Mamers : 1 espace ouvert le lundi, mercredi et vendredi sur RV. Horaires disponibles sur le site de l'État en Sarthe <http://www.sarthe.gouv.fr/vos-demarches-en-ligne-un-reseau-de-proximite-pour-a4357.html> Ces points sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Qui sont les médiateurs numériques ?

Ce sont des jeunes en mission de service civique qui ont été recrutés pour accompagner et aider les usagers à réaliser leurs démarches en ligne et à utiliser les outils numériques. Ils sont encadrés par des fonctionnaires, référents numériques.

la bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque est gérée par Mme Cissé, employée communale ainsi que 3 bénévoles Mme Morvillers, Mme Péan et Mme Peurey qui s'investissent depuis des dizaines d'années pour permettre à la bibliothèque des ouvertures régulières.

L'inscription est gratuite pour tous les Cornéliens, chacun a la possibilité d'emprunter 3 livres durant 3 semaines. Cette bibliothèque est un point lecture du réseau de la Bibliothèque départementale

La bibliothèque propose de nombreux ouvrages : des romans, bibliographies, documentaires pour jeunes et adultes, des BD, des contes, des livres d'images ... Vous pouvez aussi y retrouver des abonnements. Chaque année des nouveaux ouvrages sont achetés pour tous les lecteurs. Cette année, un désherbage a été effectué afin de retirer certains ouvrages abimés ou obsolètes. Deux nouveaux abonnements ont été pris pour proposer de nouvelles revues aux lecteurs. Et vingt-cinq nouveaux ouvrages ont été achetés.

Ce fond de bibliothèque est composé d'environ 1400 ouvrages dont 700 en prêt à la Bibliothèque Départementale, de la Sarthe. Le renouvellement de ces documents est annuel.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30 à 17h30

Mercredi : 10h30 à 11h30

Judi : 16h30 à 17h30

Samedi : 11h00 à 12h00

Alors n'hésitez plus à venir consulter et emprunter des livres Mme Cissé et les bénévoles auront plaisir à vous recevoir.





JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT

16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

RECHERCHONS VOS DOCUMENTS

EN 30 SECONDES

NOUS



COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Martine EVRARD

Vice Président :
Michel Fontaine

Secrétaire :
Gérard Breteau

Secrétaire adjoint : Gaëtan Pelois
Trésoriers Jean Pierre Er-
nandes / Fanny Rigot

Pour l'année écoulée, nos diffé-
rentes manifestations se sont bien
passées.

Tout d'abord la fête de la musique
qui s'est déroulée sur le parking de
l'école. À la base cette manifestation
a été programmée pour être élargie à
un public plus nombreux (adolescents,
parents, grands parents). Il est encore
regrettable pour cette soirée, d'avoir les
doléances de personne qui reprochent
que cela fasse trop de bruit. Pour une fois
dans l'année soyons un peu plus tolérant !
Qui dit « faites de la musique » dit bruit.
Notre brocante a connu son succès habituel,
avec un peu moins d'exposants, mais qui
se déroule toujours dans la bonne humeur.
Nous remercions Mr et Mme JOB ainsi que Mr et Mme
MERCIER pour la mise à disposition de l'électricité.
En fin d'année, nos bénévoles ont installé les
guirlandes dans les rues avant un contrôle pour que
tout soit en fonction, ainsi que la pose du sapin sur
la place de la mairie. A cette occasion nous remercions



Marie Ange, Claude et Nicole Péan pour la fourniture
ainsi que le GAEC de la Paumerie pour la mise en place.
Pour cette édition 2017 le Père Noël a encore fait de
nombreux heureux, en effet les enfants ont donné leur
lettre en insistant sur leur commande, notre père Noël très
à l'écoute devrait faire en sorte que les enfants ne soient
pas déçus. Nous avons effectué notre traditionnel défilé en
faisant un petit détour par le lotissement du Jardin ensuite
direction le lotissement des Lilas afin de découvrir ou
redécouvrir les magnifiques maisons décorées. Merci aux
personnes qui font rêver avec leurs décorations lumineuses.
Je remercie tous les bénévoles qui sans eux rien n'est possible.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2018

SACOR MUSIC'

Président : Bertrand Paulin

Vice-Président : Daniel Dupont

Secrétaire : Martine Evrard

Secrétaire adjointe : Aurélie Vaille

Trésoriers : Claudine Dupont

Trésorier Adjoint : Mickaël Dupont

L'an dernier à la même époque nous avions le sourire car nous
avons enfin trouvé une directrice. Malheureusement Cécile
Derosier n'a pas reconduit pour cette nouvelle saison, son
travail ne la rend plus disponible le vendredi soir pour assurer les
répétitions. Encore un peu de galère pour retrouver un nouveau
directeur et nous avons eu la chance de retrouver rapidement
Lucas Mainguy originaire de Lombron, actuellement étudiant
au lycée Montesquieu au Mans, il s'engage pour une année en
fonction de son orientation scolaire. Il a dirigé le concert de
la Sainte Cécile en présence d'une quarantaine de musiciens,



renfort de Dollon et Thorigné sur Dué . Très belle prestation.
Nous remercions également Didier Froger et Damien Hamelin
qui ont assurés les répétitions et sorties sur août septembre et
octobre dernier.

Tous les vendredis soirs les musiciens se retrouvent pour
préparer les prestations à venir entre autre le concert du 30 avril
2018.

Nous lançons un appel à toute personne désirant nous rejoindre
(il y a sûrement des instruments qui pleurent au fond d'un
placard) alors n'hésitez pas à leur donner une nouvelle vie.
Rendez-vous le vendredi soir salle de musique.

Renseignements Bertrand Paulin tél. 02 43 27 99 72

A noter sur vos agendas

4 février 2018 :
Loto salle Michel Berger

30 avril 2018 :
Concert salle Michel Berger

L'ASSOCIATION « OBJECTIF MADAGASCAR »

La cantine du village de Marofihitsy a atteint son régime de croisière et une centaine d'enfants continuent de la fréquenter. Ainsi à l'école, l'absentéisme est passé de 50% à pratiquement zéro.

Un évènement dramatique est survenu dans le village au mois d'août dernier. Un groupe de bandits armés a fait irruption dans le village semant la panique et pillant les cases s'appropriant vêtements, vaisselles, riz etc. Egalement 4 zébus et leurs charrettes qui ont servi à emporter leur butin.

Ces bandes armées sévissaient seulement dans le Sud du pays, royaume des «Dalaho». Une coutume ancestrale pour cette ethnie consistait pour les ados à voler un zébu, faisant passer ceux qui réussissaient l'entrée dans l'âge adulte.

Malheureusement cette coutume a dégénéré et s'est transformée pour certains en une activité malhonnête mais lucrative et gagne d'autres régions.

Cet automne, l'association a organisé une opération «zébu» réunissant quelques fonds pour indemniser en partie les villageois

Ainsi début décembre nous avons réuni la population pour une distribution d'objets de première nécessité ainsi que 4 zébus et leur charrette.

Les habitants de Marofihitsy sont de l'ethnie des «Sakalava» donc des agriculteurs et le zébu est primordial pour leur survie.

Yves Peurey le Président remercie Le conseil municipal et les 5 foyers Cornéliens qui soutiennent fidèlement l'association qui est reconnue «d'intérêt général» donnant droit à une défiscalisation de 65%.

Yves Peurey
16 Grande Rue
72460 St Corneille



les associations



LA ROUE CORNÉLIENNE

Notre club de cyclo et VTT compte pour l'année 2017, 30 licenciés affiliés à la FFCT.

Du 31 juillet au 6 août participation à la semaine fédérale de Mortagne au perche où nous avons pu découvrir des routes très vallonnées. Nous avons aussi organisé un week-end en Normandie. Tout au long de l'année les mardis et vendredis sorties dans le département. Participation pour la troisième année (6 licenciés du club) au 24 h vélo, sur le circuit Bugatti du Mans 25/26 août 2017. Résultat, encore en progrès : scratch 329/495 catégorie 143/164 175 tours 732 kms parcourus. Nous remercions la société OVARC qui a sponsorisé notre participation.

Pour la partie VTT, participations aux diverses randonnées organisées par les clubs sarthois mais aussi au Roch des monts d'arrée en Bretagne, ainsi qu'à la rando pentes et côtes à Bourgueil en Indre et Loire

N'hésitez pas à venir nous rejoindre les mardis et vendredis après midi. Départ 14H depuis la place de l'église. Pour nous contacter : larouecornelienne@orange.fr vos questions ne resteront pas sans réponse.



Le vélo, une activité physique recommandée pour le maintien de la santé

ASSOCIATION D'EXPRESSION CORPORELLE ET ARTISTIQUE DE SAINT CORNEILLE



Pièce « CADDIE » présentée par les enfants les 13 et 14 Mai 2017

Cette année, un stage a été proposé pour un groupe enfants et un autre pour un groupe ados pendant les vacances de la Toussaint.

Un autre stage sera proposé sur des mercredis après midi en mars également pour enfants et ados avec une rencontre inter ateliers de la communauté de communes organisée au théâtre d'Epidaure à Bouloire le samedi 7 Avril prochain. Les stages sont animés par Margot Châron.

Dates : **mercredi 14, 21 et 28 Mars**
enfants : 14h-15h30
ados : 15h30-18h

mardi 3 avril
enfants : 17h30-19h

jeudi 5 avril
ados : 17h30-19h

Contact :

Stéphane Fortin
Théâtre Bascule
0684491851

Béatrice Cailhau 0243275087

Bureau

Présidente : Béatrice Cailhau
Trésorière : Myriam Godefroy-Agram
Secrétaire : Marie Hélène Bénard
Secrétaire adjointe : Jocelyne Herouin

FOOTBALL CLUB DE SAINT CORNEILLE

COMPOSITION DU BUREAU SAISON 2017/2018 :

Président : Stéphane FROGER
Vice-présidents : Eric BROCHELARD et Franck FOUQUET
Trésorier et correspondant : Fabien POIRRIER
Secrétaire adjointe : Christine FROGER

RESPONSABLES D'ÉQUIPES :

* Ecole de football : Frédéric DELFORTRIE – Claudy MEDARD – Frédéric PITARD – David FONTAINE – Fabien MOUTON – Sébastien LHERITIER
* U13 : Mickael TENIN
* U18 : Patrick GOUPIL
* Seniors : A : Fabrice RICLIN – B : Frédéric DELFORTRIE – Sébastien NAU
* Vétérans : Éric BROCHELARD
* Arbitre officiel : Alexandre HOTTIN
* Autres membres actifs : Dany VIETTE - Gilles BEATRIX - Alain BRUNEAU - Pascal RAYER - Daniel PEYRAMAYOU - Romuald LAUNAY - Fernand FOSSE - Vincent PROVOST - Nicolas PROVOST



NOUVELLE SAISON AU FCSC

Après un exercice 2016/2017 tout à fait satisfaisant qui aura vu une belle 3^{ème} place pour l'équipe fanion pour sa première année en D2 et l'accession de l'équipe réserve en D3 pour la saison suivante, la nouvelle saison est bien lancée pour 2017/2018.

Un nouvel entraîneur en la personne de Fabrice RICLIN a pris les rênes du groupe seniors depuis aout dernier pour conduire les 2 équipes qui évoluent donc en D2 et D3. Le début de saison est globalement satisfaisant, même si l'apprentissage de la D3 pour notre équipe réserve n'est pas aisé. Faute de joueurs suffisants, la 3^{ème} équipe seniors que nous avons lancée la saison passée n'aura pas survécu. L'effectif du club après plusieurs années de hausse sera en recul pour cette saison.

Les vétérans, courageux du dimanche matin, sont repartis également et ont notamment brillé en coupe vétérans en atteignant le 3^{ème} tour de la Coupe majeure départementale !

Notre école de foot est partie sur un très bon cru cette saison en termes de « résultats » en U7 (8 joueurs) et U9 (12 joueurs) avec une meilleure assiduité aux entraînements et plateaux du samedi.

Les U11 se rejoignent les samedis en secteur avec les clubs de St Mars La Brière et Le Breil sur Merize pour pallier les problèmes d'effectifs des uns et des autres et cela se passe bien.

En U13, nos jeunes sont en entente « Pays des Brières » avec les clubs de St Mars La Brière et Le Breil sur Merize pour composer 2 équipes. L'une évoluant en D2 et la seconde en D3.

Idem chez les U18, dont Saint Cornelle porte davantage l'équipe engagée en niveau district avec le club de Savigné L'Evêque et quelques joueurs de Saint Mars La Brière et Le Breil. Une très bonne assiduité aux entraînements leur permet de glaner quelques belles victoires et un contenu intéressant escompté pour la suite.

Le bémol cette saison, pas de joueurs U15 au club. Nous espérons corriger le tir la saison prochaine avec les clubs de l'entente.

L'autre bémol concerne les infrastructures et le projet d'extension de vestiaires qui – passé un an – est toujours au point mort. Nous attendions avec joie cette évolution, c'est davantage la frustration et l'inquiétude que l'équipe dirigeante ressent.

RECONDUCTION DE LA RANDONNEE GOURMANDE

Du côté des manifestations, le club reconduit ses activités :

La distribution des calendriers s'est clôturée en fin d'année.

Le prochain loto aura lieu le lundi 30 avril 2018 à la salle de Saint Mars La Brière puis un prochain loto sur 2 jours aura lieu les 28 et 29 septembre 2018 à la salle des fêtes de Montfort Le Gesnois.

Le repas du club se déroulera le samedi 7 avril à la salle multi-usages, et le tirage au sort de la tombola y sera associé cette année.

Le 20 mai dernier avait lieu une randonnée gourmande dans les contrées cornéliennes à notre initiative. Notre première édition a rencontré un vif succès avec 520 marcheurs qui ont apprécié le cadre, le parcours et la restauration proposés. Aussi, cette activité sera reconduite pour 2018 et aura lieu le SAMEDI 26 MAI. Vous espérant nombreux pour cette marche conviviale.

Nous souhaitons également témoigner notre gratitude à nos sponsors et autres partenaires publics pour le soutien apporté au Football Club.

Particulièrement cette saison les 3 artisans/commerçants qui ont financé le nouveau jeu de maillot seniors à savoir : Bar/Restaurant LE FATINOIS à Fatines, SARL 3C Charpente Couverture et Garage EURL LOUIS EUROREPAR à Savigné L'Evêque.

Suite à la fusion de notre ancienne Ligue du Maine avec le Ligue Atlantique et l'augmentation ahurissante des coûts engendrés pour les clubs Sarthois, malgré une passion restée intacte, aujourd'hui faire vivre un club de football amateur est devenu un vrai parcours du combattant, à tout point de vue.

Il est évident qu'aujourd'hui notre association, comme bien d'autres, ne peut vivre sans l'aide d'hommes et de femmes bénévoles et motivés pour mener à bien nos projet sportifs et extra-sportifs.

**Vive le FCSC
Sportivement,
Le Bureau**

Contacter **M. FROGER Stéphane** au 06-28-39-71-48 pour rejoindre le club ou pour tout autre renseignement.

Toutes les infos du club sur le site internet www.fcsc.com
Mail : 537568@liguedumaine.fr



TENNIS CLUB



L'association du Tennis Club de St Corneille a proposé des cours pour les jeunes de 6 à 17 ans dans une nouvelle formule. En effet, suite au départ de notre professeur Olivier Limousin (dont nous remercions ses nombreuses années avec notre club), nous avons accueilli cette année un nouveau professeur Héléne Cantier.

Les cours se sont déroulés sous forme de stage d'une semaine du Lundi au vendredi (5 sessions de 1h30) pendant les vacances de Pâques. Pour 2018, la formule stage devrait être conservée, courant Février nous ferons passer les bulletins d'inscriptions via l'école et à l'épicerie (Mr et Mme Beaudoux)

Le terrain est bien sûr disponible pour tous ceux qui souhaitent jouer en toute autonomie moyennant une adhésion annuelle allant de 14€ pour un jeune (-16 ans) à 45€ pour une famille. Adhésion à retirer auprès de l'épicerie « Beaudoux » dont nous remercions sa participation et soutien depuis toujours.

Pour finir, nous remercions chaleureusement la Mairie pour la mise en place d'un chalet au pied du terrain de tennis.

Nous vous attendons nombreux.



Le Bureau

Président : Jean-Michel GUERIF, jmguerif@hotmail.fr

Trésorier : Jérôme SIXTE-PORRET

Secrétaire : Peggy LEMERCIER

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET MISE EN FORME

L'association gymnastique volontaire à bien démarré la saison 2017/ 2018, avec 28 adhérentes pour le cours du soir et 16 le matin.

Chaque année nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles adhérentes qui intègrent une équipe toujours aussi fidèle au rendez-vous.

Les cours sont dispensés par Frédérique animatrice sympathique et très dynamique agréé à la fédération française du sport.

Le jeudi matin de 10 H à 11 H pour les cours seniors ou gym douce

Le jeudi soir de 20 H 30 à 21 H 30 pour les cours adultes.

Ces cours se déroulent dans la salle multi-usages (sauf pendant les vacances scolaires.)

Les cours sont très diversifiés, chaque semaine de nombreux exercices sur fond musical (steps, haltères, élastibands, ballons, bâtons etc.)

N'hésitez à venir nous rejoindre, dans une ambiance conviviale ou l'on garde forme et vitalité.

Les inscriptions se font lors des séances. Il est toujours possible d'adhérer en cours d'année avec les deux premières séances gratuites.

Composition du bureau :

Présidente : Françoise CHARTIER

Vice Présidente : Sandrine PAULIN

Trésorière : Aurélie BARRE

Trésorière adjointe : Laëtitia RAGOT

Secrétaire : Céline PICHON

Secrétaire adjointe : Karine SOREAU



UNC - AFN

Président : Gaston MORTIER

Secrétaire : Claude PEAN

Trésorier : Roger LEGRAS

L'assemblée Générale s'est tenue le 11 janvier 2017

L'Association affiche un effectif de 21 adhérents.

Les activités 2017 ont été les suivantes :

- Commémoration du 8 mai, messe à Sillé le Philippe et banquet des plus de 65 ans à ST-CORNEILLE, salle multi usages.

- Commémoration du 11 novembre, dépôt d'une gerbe à S-Corneille, messe à St Corneille suivi du banquet à St-Corneille.

- Le 5 décembre cérémonie du souvenir pour les A.A.C.C. du canton à Savigné l'Evêque.



AVANCEMENT DES TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS SARTHE HABITAT EN IMAGE 2017

Les huit logements locatifs Sarthe Habitat sont en cours de construction soit deux logements individuels de type 4 avec jardin et garage, quatre, de type 3 et deux de type 2 avec jardin ou terrasse, et des stationnements aériens privatifs. L'un en rez-de-chaussée sera adapté aux personnes à mobilité réduite. La construction de ces logements sera achevée en avril 2018 puis les locataires s'installeront progressivement jusqu'à fin Mai.

Les personnes intéressées doivent rapidement déposer une demande de logement social auprès de Sarthe Habitat afin que leurs demandes soient étudiées. Le dossier complet pourra aussi être déposé en mairie qui transmettra ensuite au bailleur.



Le Cornélien
vous souhaite
une bonne et
HEUREUSE ANNÉE

2018

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2018

| | | |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Février 2018 | Loto à Savigné l'Evêque | Sacor Music' |
| 7 Avril 2018 | Journée rencontre à Bouloire | Association d'Expression Corporelle |
| 8 Avril 2018 | Randonnée Cyclo | La Roue Cornélienne |
| 30 Avril 2018 | Loto à Saint Mars La Brière | Football Club |
| 30 Avril 2018 | Concert à Savigné l'Evêque | Sacor Music' |
| 26 Mai 2018 | Randonnée gourmande | Football club |
| 3 juin 2018 | Jeux extérieur | Comité des fêtes |
| 22 Juin 2018 | Théâtre | Gymnastique Volontaire |
| 23 Juin 2018 | Faîtes de la musique | Comité des fêtes |
| 24 juin 2018 | Fête de l'école | Ecole Publique |
| 26 Août 2018 | Brocante | Comité des fêtes |
| 28 et 29 Septembre 2018 | Loto à Montfort le Gesnois | Football Club |
| 25 Novembre 2018 | Sainte Cécile | Sacor Music' |
| 9 Décembre 2018 | Loto | Gymnastique volontaire |
| 15 Décembre 2018 | Arrivée du Père Noël | Comité des fêtes |